

COLLECTION **RAPPORT**

2024



RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2024

**RAPPORT DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

Table des matières

6 Avant-propos

7 1. La lutte contre le changement climatique

- 7 1.1 Piloter et mettre en œuvre le Plan Climat air énergie
- 8 1.2 Réduire les consommations d'énergie via la sobriété et l'efficacité énergétique
- 9 1.3 Développer les énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique du territoire
- 10 1.4 Limiter les consommations d'énergie et les pollutions liées aux déplacements
- 11 1.5 Mobiliser les acteurs du territoire
- 12 1.6 Rendre les habitants acteurs des transitions

14 2. Préservation des ressources et adaptation au changement climatique

- 14 2.1 Limiter l'artificialisation des sols, pour préserver les espaces agricoles et naturels
 - 15 2.2 Développer un urbanisme et un aménagement durables
 - 16 2.3 Préserver les espaces naturels, la biodiversité et les paysages
 - 17 2.4 Mettre en œuvre une gestion durable des forêts
 - 18 2.5 Gérer durablement la ressource en eau, préserver la qualité des rivières et des océans
 - 20 2.6 Adapter notre territoire face aux risques naturels et événements climatiques
 - 21 2.7 Arborer, végétaliser et dés-imperméabiliser nos espaces publics
 - 22 2.8 Gérer réduire et valoriser nos déchets
-

24 3. Solidarités, santé et épanouissement humain

- 24 3.1 Réduire les inégalités, favoriser la cohésion sociale et améliorer la qualité de vie des habitants
- 27 3.2 Améliorer l'accès au logement, accompagner et développer l'offre de logement
- 28 3.3 Agir en faveur de la santé des habitants par la préservation de la qualité de l'air
- 29 3.4 Favoriser l'insertion et l'accès à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées
- 30 3.5 Porter des pratiques sportives et culturelles plus responsables à travers les équipements d'intérêt métropolitain

33 4. Transition économique : produire et consommer autrement

- 33 4.1 Animer la mobilisation des acteurs économiques : le Pacte économique local, le grand défi et la convention des entreprises pour le climat
- 34 4.2 Amorcer la transition économique du modèle grenoblois : l'économie sociale et solidaire (ESS), l'économie circulaire
- 35 4.3 Accompagner des PME dans la transition écologique
- 36 4.4 Renforcer l'attractivité du territoire par un modèle touristique coopératif et durable
- 38 4.5 Accompagner la transition vers une agriculture et une alimentation durables

40 5. Des outils transversaux de pilotage

42 6. Coopérer avec les territoires voisins

43 7. Une administration exemplaire

Avant-propos

Le décret 2011-687 du 17 juin 2011 rend obligatoire la rédaction d'un rapport en matière de développement durable pour les collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus 50 000 habitants. Ce rapport restitue l'action de la Métropole en matière de développement durable, suivies notamment dans le cadre du Plan Air Energie Climat Métropolitain. L'objectif est ainsi de relayer, au travers de cette « boussole » des politiques publiques métropolitaine, l'ensemble des actions et projets en cours qui participent à l'avènement d'un mode de développement du territoire qui « doit permettre de répondre aux besoins du présent sans remettre en cause la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Ce rapport doit être présenté au conseil métropolitain préalablement aux débats sur le projet de budget.



PARTIE 1

La lutte contre le changement climatique

1.1 PILOTER ET METTRE EN ŒUVRE LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE

Labellisation Territoire Engagé Transition Ecologique – Climat Air Energie

Le label Territoire Engagé Climat-Air-Energie, porté par l'ADEME, est la déclinaison française du label European Energy Award (EEA). Il évalue la politique énergétique et climatique des collectivités locales sur 6 axes – planification territoriale, patrimoine de la collectivité, approvisionnement énergie, eau et assainissement, mobilité, organisation interne et coopération et la communication – et permet ainsi de situer la qualité des politiques menées au travers d'un référentiel unique reconnu nationalement et à l'échelle européenne. A l'issue de l'audit réalisé par les experts missionnés par l'ADEME et l'EEA, la Métropole a atteint en 2024 le plus haut niveau de labellisation, avec un score la plaçant à la première place des métropoles françaises. Ce score a été confirmé au niveau européen, avec l'obtention du niveau Gold. Il vient compléter les labellisations Economie Circulaire 3 étoiles – également portée par l'ADEME – et Territoire d'eau en transition écologique de l'association Amorce, obtenus également en 2024.

Lancement de la mise à jour du Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM)

En septembre 2024, la Métropole a décidé d'engager la mise à jour du PCAEM. Cette mise à jour vise à définir ou actualiser les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité en matière de lutte contre changement climatique et d'amélioration

de la qualité de l'air. Le diagnostic engagé en 2024 permettra de définir un nouveau plan d'actions pour 6 ans, et de fixer les trajectoires de baisse des émissions à l'horizon 2050.

100 villes climatiquement neutres et intelligentes

En 2022, la Métropole a été lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt européen « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes en 2030 ». La démarche, engagée en collaboration avec d'autres collectivités européennes, l'Etat et l'Union Européenne, vise à identifier les leviers réglementaires, financiers, juridiques, comportementaux et opérationnels permettant de contribuer à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone, mais aussi les freins à leur mise en œuvre. Cette démarche est formalisée dans un contrat de villes (Climate City Contract), dont la Métropole a rendu une première version en vue d'une labellisation courant de 2025. Elle viendra également nourrir la mise à jour du futur PCAEM.

1.2 RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE VIA LA SOBRIÉTÉ ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

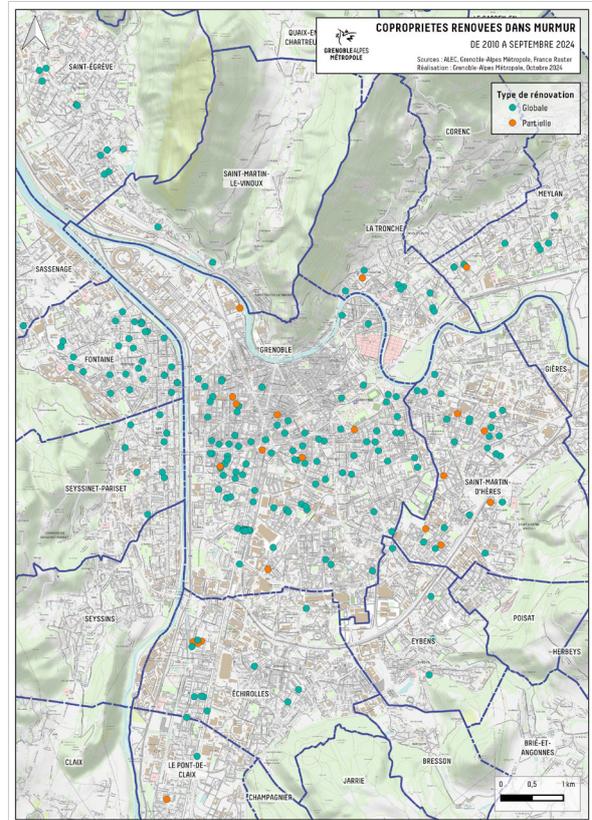
Partenariat avec Voltalis

Voltalis est un opérateur certifié, rémunéré par RTE, gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité français, pour l'atténuation des pics de consommation sur le réseau. Voltalis propose aux habitants et aux petites entreprises de la métropole l'installation d'un thermostat connecté, gratuitement et sans abonnement. **Cet outil de pilotage des radiateurs électriques permet de réaliser jusqu'à 15% d'économies d'énergie. Près de 3 500 foyers métropolitains ont déjà bénéficié de cette installation depuis l'automne 2023, ce qui a permis d'économiser plus de 700 tonnes de CO².** En effet, cette solution permet d'atténuer les pics de consommation qui nécessitent la mobilisation d'énergie fossile pour produire de l'électricité. Ainsi, des réductions de consommation sur une dizaine de minutes, pilotées par Voltalis et réalisées simultanément sur des milliers de logements à l'échelle nationale, permettent de limiter la production d'électricité pendant les périodes de pointe, sans détériorer le confort des usagers.



Mur-Mur Copropriétés

Mur-Mur copropriétés : En 2024, près de 1 300 logements en copropriétés ont été financés dans le cadre de leur projet de rénovation thermique. Un record ! Le dispositif Mur-Mur copropriétés, existant depuis 2010, affiche un nouveau record de



rénovations en 2024 avec 1 300 logements concernés dans 11 communes de l'agglomération. Au total, ce sont plus de 250 copropriétés qui ont été rénovées depuis le début du dispositif.

Les copropriétés mobilisent également l'aide à l'ingénierie, puisque 36 projets ont été financés pour la conception de leurs études de maîtrise d'œuvre. Enfin, les copropriétés et leurs maîtres d'œuvre commencent à s'emparer du bonus matériaux biosourcés, instauré par la métropole en 2022, puisqu'une copropriété a installé un isolant biosourcé en façade (40 logements) et deux copropriétés ont installé un isolant biosourcé en toiture (22 logements).

Ces réalisations contribuent à l'atteinte des objectifs fixés en la matière par le Programme Local de l'Habitat (PLH).

Mur-Mur Maisons individuelles

En 2024, le cap des 1 000 maisons individuelles rénovées bénéficiant de l'accompagnement du dispositif Mur Mur a été franchi ! Chaque année

depuis 2016, entre 400 et 500 ménages s'inscrivent pour bénéficier d'un accompagnement à chaque étape de leur projet : réalisation d'un audit, subventionné par la métropole, conseils techniques pour identifier et hiérarchiser les travaux à réaliser, conseils et appui pour les démarches d'urbanisme, le suivi de chantier et surtout un accompagnement pour établir son plan de financement en mobilisant l'ensemble des aides et des crédits disponibles pour le porteur de projet. Une forte progression en 2024 des rénovations ambitieuses à près de 50 000€ de travaux mobilisant notre prime pour les isolants biosourcés pour plus de 60% des projets. Avec la progression des aides France Rénov' renforcée par

les aides Mur Mur – jusqu'à 11 500€, 2 fois plus de ménages modestes et très modestes se lancent dans des rénovations d'ampleur par rapport à 2023, accompagnés par SOLIHA. Une bonne nouvelle pour lutter contre les passoires et la précarité énergétique, dont les effets dans le temps vont dépendre de la stabilité des aides de l'Etat.

1.3 DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION DANS LE MIX ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

Opération d'autoconsommation collective entre la centrale photovoltaïque du Centre Technique Voirie du Rondeau et la Patinoire Polesud

La Métropole a mis en place sa première opération d'autoconsommation collective qui est un dispositif permettant de répartir la production photovoltaïque d'un site entre un ou plusieurs consommateurs proches physiquement. Couvert de panneaux d'une puissance de production de 182 kWc, le Centre Technique Voirie du Rondeau auto-consomme une partie de l'électricité produite et partage le surplus de sa production avec la Patinoire Polesud selon le principe de l'autoconsommation collective. Cette opération permet de couvrir près de 50% des consommations d'électricité du Centre Technique et environ 10% des besoins de la Patinoire.



Réseau de chaleur de Meylan

Sur la commune de Meylan, la Métropole déploie en 2024 un réseau de chauffage urbain alimenté à 85% par la chaleur issue de l'incinération des déchets ménagers, provenant du site d'Athamor à proximité. Ce réseau permettra de convertir 23 GWh de chaleur antérieurement produite à partir d'énergies fossiles (principalement du gaz) et donc de réaliser des économies substantielles de CO². Déployées sur une dizaine de kilomètres, les canalisations enterrées mettent en œuvre une technologie en basse pression et avec un haut niveau d'isolation pour améliorer l'efficacité énergétique de la distribution de chaleur. Le réseau desservira des bâtiments publics (écoles, piscine, gymnase) ainsi que des logements (copropriétés privées et bailleurs sociaux), pour un coût compétitif.

Par ailleurs, cette année encore, le réseau principal de la Métropole, celui de Fontaine et celui de Gières sont lauréats des écolabels, créés en 2013 par AMORCE en partenariat avec l'ADEME, et récompensant les collectivités œuvrant à la décarbonation de la chaleur, tout en garantissant des tarifs compétitifs et une grande transparence pour les usagers.



Chaufferie bois dédiée à un petit réseau de chaleur bois communal (Gières) financée par le Fonds Chaleur Renouvelable de la Métropole

Développer les petites installations de chauffage collectif alimentées en chaleur renouvelable

La Métropole prolonge pour quatre nouvelles années son dispositif Fonds Chaleur Renouvelable afin d'accompagner et mobiliser les maîtres d'ouvrages en faveur d'installations de production d'énergie renouvelable thermique exemplaires. Le dispositif permet également de soutenir financièrement le développement de 28 installations de chauffage collectif alimentées en chaleur renouvelable : en signant un nouveau partenariat avec l'ADEME, la

Métropole gère ainsi par délégation une enveloppe fonds chaleur d'aide à l'investissement 5 403 900€. Le dispositif s'adresse à tous les maîtres d'ouvrage publics ou privés du territoire (hors particuliers en maison individuelle) dont le projet recourt aux énergies thermiques renouvelables : bois énergie, géothermie, solaire thermique, associés ou non à des réseaux de chaleur. Ces installations devraient permettre, d'ici 2028, de convertir 17,2 GWh annuels de chaleur issue d'énergie fossile par de la production renouvelable sur les 49 communes de la métropole.

1.4 LIMITER LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET LES POLLUTIONS LIÉES AUX DÉPLACEMENTS

ZFE : un dispositif d'accompagnement opérationnel

Afin d'améliorer la qualité de l'air et répondre aux obligations réglementaires, une Zone à Faibles Emissions (ZFE) pour les voitures et les deux-roues à moteur est progressivement déployée depuis juillet 2023 sur 13 communes de la métropole. **Le 1^{er} janvier 2024, les véhicules Crit'Air 4 ont été interdits** avec une période pédagogique de 6 mois. En janvier 2025 les véhicules Crit'Air 3 ont été à leur tour interdits, conformément au calendrier imposé par le Plan de protection de l'atmosphère.

La Métropole et le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) ont mis en place dès

septembre 2023 un dispositif d'accompagnement des **foyers concernés par l'interdiction de leur véhicule**. Ce dispositif combine conseils individualisés et aides financières et vise en priorité à accompagner le changement de pratiques de mobilité sans toutefois exclure l'aide au renouvellement des véhicules. **Dès le début 2024, les premiers usagers ont finalisé leur parcours d'accompagnement et bénéficié des aides financières. Après un an de fonctionnement, environ 1 000 usagers ont bénéficié d'un accompagnement.**

En outre, une démarche active « d'aller vers » est réalisée afin de toucher les publics populaires

et lutter contre le non recours aux droits. Des interventions « hors les murs » sont ainsi organisées par un ensemble d'associations dûment formées pour informer les habitants sur la ZFE et son accompagnement.



Aide à l'achat de vélo : une très forte sollicitation dès la première année

La Métropole et le Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (SMMAG) proposent une aide à l'achat de vélo depuis octobre 2023. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'une politique

de développement de la pratique cyclable visant à accompagner les habitantes et habitants de la Métropole vers une mobilité favorable à leur santé, à la qualité de l'air et au climat. Le vélo aidé peut être neuf ou d'occasion, et doit être acheté auprès d'un magasin ou association partenaire du dispositif. Après un an de fonctionnement le dispositif a été fortement sollicité puisque près de 3 000 aides ont été attribuées.

Extension du réseau Chronovélo

En 2024, le réseau « Chronovélo » s'est étendu de 4,7 km via de multiples tronçons répartis sur les communes d'Echirolles, Eybens, Fontaine, Grenoble, La Tronche, Poisat, Pont-de-Claix. Les 2 discontinuités qui viennent d'être résorbées sur la Chronovélo 3 permettent aujourd'hui d'offrir un itinéraire de 11 km intégralement sécurisé entre la ZAC du Saut du Moine (Champagnier) et le centre de Grenoble.

1.5 MOBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Evolution du dispositif d'éducation à l'environnement

Depuis la rentrée scolaire 2024, la Métropole a fait évoluer son dispositif d'éducation à l'environnement à destination des enfants du primaire, comme proposé par la Convention Citoyenne Métropolitaine pour le Climat. A l'appui d'un diagnostic de l'offre et des besoins mené en lien avec les acteurs institutionnels concernés, les évolutions apportées au dispositif ont permis :

- Un renforcement de l'offre à travers un élargissement au temps extrascolaire et une quinzaine de nouveaux projets proposés aux écoles et/ou accueils de loisirs du territoire, comprenant plus d'actions à destination des maternelles ainsi que sur les thématiques climat et eau ;
- Une évolution du défi des écoles à énergie positive vers un défi climat des écoles ;
- Une priorisation des inscriptions des écoles à Indice de Position Sociale faible ;
- Un accès facilité à des ressources pédagogiques pour les équipes éducatives.

Le Petit Rien

À l'issue d'un travail engagé lors de l'année Capitale Verte 2022, la Métropole a élaboré un guide d'actions locales, «Le Petit Rien». Accessible via un site internet, ce guide vise à encourager les changements de comportement face aux défis climatiques en valorisant les ressources et initiatives locales. Le site regroupe des propositions d'actions concrètes et des ressources pour les réaliser organisées autour de «moments de vie», identifiés comme des étapes clés dans la transition vers des comportements plus responsables (déménagement, naissance, etc.). Chaque acteur local (communes, associations, etc.) a la possibilité de référencer son activité ou ses actions sur le site et ainsi participer activement à cette dynamique collective.

Engagement des communes dans le plan climat

34 communes, représentant 94% de la population métropolitaine, sont engagées dans la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Métropolitain. Cet engagement est formalisé par la signature d'une charte, délibérée en Conseil Municipal, définissant un

plan d'actions communal adapté aux spécificités de chaque signataire. Avec l'appui de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat, la Métropole anime un réseau des référents «climat» des communes et a organisé en 2024 différents ateliers thématiques dans ce cadre (exemplarité de l'administration ; numérique éco-responsable ; changement de comportement ; budget climat dans les collectivités, etc.). Elle met en outre à disposition des communes différents outils utiles à la conduite de projets (guide des aides financières notamment) et à la définition et au suivi de leurs plans d'actions communal.

Fonds de concours d'aide à l'investissement des communes dédiés aux transitions

Dans le cadre du pacte financier et fiscal de

solidarité, le Conseil métropolitain a décidé la mise en place d'un fonds de concours d'aide à l'investissement des communes dédié aux transitions. L'enveloppe de ce fonds de concours est fixée à 2 millions d'euros par an depuis 2023, sur une période de quatre années, soit 8 millions d'euros sur la période 2023-2026. Ce fonds se veut équitablement réparti entre les communes du territoire avec la fixation d'enveloppes par strate démographique. L'attribution du fonds de concours à une commune s'inscrit dans une logique de soutien à la réalisation d'un projet d'investissement, ou la part de projet d'investissement, participant à l'adaptation au changement climatique, à son atténuation ou à la préservation de la biodiversité en lien avec les objectifs du plan climat air énergie métropolitain (PCAEM) en tenant compte des enjeux de solidarité.

1.6 RENDRE LES HABITANTS ACTEURS DES TRANSITIONS

Imagine Demain : une collection de Bandes Dessinées pour se projeter dans la métropole de demain

Le Conseil de développement de Grenoble Alpes Métropole (C2D), composé de 66 membres engagés, a sorti cette année le 1er tome de sa collection de BD prospectives, Imagine Demain. Ce premier tome « Forêt » explore de manière ludique et pédagogique les défis liés à la forêt, un enjeu clé pour l'avenir de la métropole. Sa réalisation est issue d'une démarche participative et pluridisciplinaire, mobilisant plus d'un an de réflexion collective avec les acteurs

et usagers de la forêt notamment. Cette BD a été présentée au grand public lors d'une soirée Ciné-Débat, le 30 octobre 2024, organisée dans le cadre des Forestivités et en partenariat avec l'ONF.

Ce premier tome sera suivi d'une série de 5 autres volumes, chacun abordant un thème prospectif majeur pour le territoire : Vizille Demain ; La citoyenneté et l'appartenance métropolitaine ; Les mobilités de demain ; Le numérique responsable ; Les Marches Sensibles. À travers ce format BD très accessible (disponible en version papier, web



et exposition grand format), le C2D contribue à démocratiser les réflexions prospectives et favoriser les échanges entre tous les acteurs du territoire.

Débats pour le climat



S'inscrivant dans la suite de la Convention citoyenne métropolitaine pour le climat (2022), en 2024 les Débats pour le climat ont invité habitants et acteurs du territoire à imaginer comment changer l'alimentation pour la rendre plus neutre en carbone, autour de 3 thématiques accessibles à tous :

- Manger "moins mais mieux" de viande ;
- Cultiver et consommer plus de bio et de produits locaux ;
- Réduire le gaspillage alimentaire.

Les formats pédagogiques ludiques et interactifs et l'invitation dans des événementiels à forte audience (comme la foire de Grenoble) ont permis de toucher des publics variés. Près de 100 habitants

sont devenus ambassadeurs et ont donc démultiplié le public touché, chacun étant invité et outillé pour organiser des « apéros-débats » auprès de son entourage.

Les ateliers entre professionnels (restaurateurs, sportifs, soignants, etc.) ont offert des espaces d'échange de qualité pour creuser entre pairs les freins au changement, partager des leviers et passer à l'action. Forts de cette première expérience, les Débats pour le climat 2025 sur l'adaptation au changement climatique reprendront la même forme.

Le dispositif de pétition citoyenne ouvre le dialogue sur les conflits d'usages

Conformément au « Pacte de gouvernance et de citoyenneté », la Métropole a déployé début 2024 son nouveau dispositif de « pétition citoyenne », qui ouvre une nouvelle voie de dialogue avec Grenoble Alpes Métropole dans une visée de transformation des conflits. Il a été saisi en février 2024 par un collectif d'habitants portant une pétition relative à des travaux d'aménagements cyclables prévus par la Métropole (combe de Gières). La pétition ayant atteint le plus haut seuil de 1500 signatures, elle a donné lieu à la mise en place d'un panel citoyens, tiré au sort parmi les habitants de la Métropole, et chargé de remettre aux élus un avis citoyen sur le projet. Trois samedis durant, les panelistes ont auditionné l'équipe-projet et les pétitionnaires, rencontré les élus et enquêté auprès d'experts. Les habitants ont cheminé, affûté leurs arguments, nourri leurs positions. Leur avis, débattu au Conseil Métropolitain de décembre 2024, témoigne de la force de l'intelligence collective et de l'importance d'ouvrir la discussion sur les questions complexes d'usages, d'aménagement de notre territoire, et de vivre-ensemble. Il nous montre aussi que face aux défis écologiques et sociaux, le dialogue est essentiel pour trouver collectivement des solutions acceptables par tous et toutes.

PARTIE 2

Préservation des ressources et adaptation au changement climatique

2.1 LIMITER L'ARTIFICIALISATION DES SOLS, POUR PRÉSERVER LES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

Préservation des terres agricoles

La préservation des terres agricoles et des espaces naturels est un objectif stratégique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) adopté en décembre 2019. Son élaboration a permis de rendre plus de 200 Ha d'espaces urbanisables à une vocation agricole ou naturelle. Au travers du PLUi, la Métropole et ses communes se sont engagées à réduire la consommation foncière des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers (ENAF) de 35%.

En juillet 2024, le conseil métropolitain a pu débattre du 1er rapport trisannuel d'artificialisation. Ce rapport a permis de vérifier les effets du PLUi sur la consommation foncière et la trajectoire métropolitaine vis-à-vis des nouvelles obligations prescrites par la loi Climat et résilience de réduction de l'artificialisation de moitié tous les 10 ans pour arriver en 2050 au Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Ce rapport a permis de montrer la trajectoire suivante :

- 2005-2015 : consommation d'ENAF : 47 hectares / an
- 2010-2020 : consommation d'ENAF : 9 hectares / an
- 2020-2023 : consommation d'ENAF : 14 à 15 hectares / an

Ce bilan montre que depuis la prise de compétence PLUi en 2015, l'action conjointe de la métropole et des communes a permis de diviser par 3 la consommation d'ENAF sur le territoire métropolitain et par 2 depuis l'adoption du PLUi, plaçant ainsi notre territoire dans une trajectoire conforme aux objectifs de la loi climat et résilience.

La modification n°3 du PLUi, engagée en 2024, va permettre poursuivre les efforts en la matière, conformément aux engagements pris dans les délibérations du 28 avril 2023 concernant la Convention Citoyenne Métropolitaine pour le Climat, sur la thématique habitat, aménagement et urbanisme, et séquestration et captation du carbone.

OAP Paysages et Biodiversité

L'OAP Paysage et Biodiversité constitue un élément clef du Plan Local d'urbanisme métropolitain. Elle rend opposable à toute nouvelle construction des orientations très claires en matière de préservation des paysages dans le respect de la diversité des territoires qui font notre Métropole.

L'évaluation de l'OAP Paysages et Biodiversité a été engagée en 2024 avec le concours d'un groupement de bureaux d'études conduit par les paysagistes

d'Eranthis. Ce travail sera l'occasion de :

- renforcer la prise en compte des qualités paysagères d'un site pour concevoir des projets de construction ou d'aménagement plus résilients ;
- renforcer les éléments de trame écologique, notamment dans les espaces urbanisés pour favoriser l'adaptation au changement climatique et valoriser les espaces de nature en ville ;
- conforter la prise en compte des enjeux de la biodiversité dans chaque projet de construction.

Cet état des lieux contribuera à faire ressortir les trames naturelles, qui sont à valoriser et protéger notamment celles en secteur urbanisé. La réflexion va se poursuivre en 2025, et sera transcrite ensuite dans une modification à venir du PLUi.

L'intervention foncière métropolitaine dans les espaces agricoles, forestiers et naturels

La Métropole a mis en place une veille foncière sur les espaces agricoles, forestiers et naturels dans le cadre de la convention Métropole / SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural) / EPFL-D (établissement public foncier local du Dauphiné) sur la période 2019-2024.

À l'heure des premiers bilans, on constate, en moyenne sur les 5 dernières années, qu'elle a porté sur 167 transactions/an, soit 835 Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) examinées, sur lesquelles la Métropole a sollicité 27 demandes d'intervention (préemption SAFER) pour :

- bloquer des acquisitions par des non agriculteurs (achats de loisirs)
- favoriser l'installation de nouveaux porteurs de projets agricole, lorsque la surface à la vente le permettait,
- préserver certains sites remarquables du point de vue de la biodiversité.

Cela a conduit à l'acquisition effective de 75 ha dont 63 ha de Surface Agricole Utile (SAU), loués à 23 agriculteurs (dont 3 créations d'exploitations de maraîchage bio établies intégralement sur des terrains métropolitains). Cette action contribue à la réalisation des engagements pris dans les délibérations du 28 avril 2023 concernant la Convention Citoyenne Métropolitaine pour le Climat, sur les thématiques habitat, aménagement et urbanisme, et agriculture et alimentation.

2.2 DÉVELOPPER UN URBANISME ET UN AMÉNAGEMENT DURABLES

Les projets évoqués ci-dessous contribuent à la réalisation des engagements pris dans la délibération du 28 avril 2023 concernant la Convention Citoyenne Métropolitaine pour le Climat, sur la thématique habitat, aménagement et urbanisme.

Un plan guide pour l'avenue Jean Perrot – Jean Jaurès

La Métropole, en partenariat avec les Villes d'Eybens et de Grenoble, a engagé la réalisation d'un « plan guide pour l'avenue Jean Perrot – Jean Jaurès ». L'indispensable protection des espaces agricoles et naturels amène à privilégier le renouvellement urbain à l'étalement urbain. Inscrit comme axe prioritaire au SCOT et au PLUi, l'avenue Jean Perrot - Jean Jaurès recèle de nombreuses opportunités de renouvellement urbain.

L'objectif de cette étude a été d'anticiper et d'encadrer l'évolution constatée de l'avenue pour

conjuguer l'accueil de nouveaux habitants et les fonctions de mobilité. Cette étude vise à définir les conditions permettant de passer d'une avenue routière, peu amène et minérale, à une rue urbaine, accueillante pour tous, où chacun peut se déplacer et vivre en sécurité, le long de la quelle il fait bon habiter autour de centralités de proximité vivantes. L'objectif est également de promouvoir un urbanisme mieux adapté à l'environnement existant, notamment en termes de hauteur et de recul, de protéger de grands jardins privés et enfin, de préserver les bâtiments ou ensembles ayant une valeur patrimoniale.

Grenoble Alpes Métropole et les communes d'Eybens et de Grenoble ont développé deux approches complémentaires pour atteindre ces objectifs :

- **L'élaboration d'un Plan Guide qui établit une vision partagée des besoins à long terme (horizon 2040) :** ce Plan Guide n'est pas un projet écrit et figé, c'est une vision fixant des objectifs

qualitatifs qui doivent guider l'action privée et publique pour que chaque projet puisse participer à améliorer le cadre de vie.

- **Sa traduction dans le PLUI via une OAP sectorielle : l'Orientation d'Aménagement et de Programmation de l'avenue Jean Perrot Jean Jaurès** : ce plan guide a été traduit dans le Plan local d'Urbanisme (PLUI) de la Métropole via une OAP. Cette assise réglementaire permettra aux élus d'amener les porteurs de projets à inscrire leurs constructions et aménagements dans un projet global et cohérent, améliorant progressivement la qualité de vie au quotidien (respect du patrimoine bâti ou végétal, implantations, etc.).

« Vers un PLUI bioclimatique » : l'axe majeur de la modification 3 du PLUI

Avec la troisième modification du PLUI, la Métropole tend « Vers un PLUI Bioclimatique » traduisant de manière ambitieuse les enjeux d'adaptation et d'atténuation du changement climatique. Trois grands axes ont été travaillés pour traduire ces enjeux, qui trouvent un atterrissage dans le règlement du PLUI et la réalisation d'une OAP thématique « Bioclimatique » : la **métropole végétale**, la **métropole décarbonée** et la **métropole bioclimatique**.

Les évolutions du règlement du PLUI visent au renforcement de la préservation de la végétation existante et des exigences plus marquées pour les plantations, la dés-imperméabilisation des stationnements, les exigences de végétalisation des toitures terrasses, etc.

La décarbonation se traduit par des seuils d'émissions pour les constructions plus exigeants que la RE 2020 et des dispositifs d'énergie

renouvelables. Des exigences sur l'albédo des matériaux pour les constructions et les espaces extérieurs non bâtis favorisent une meilleure adaptation à la hausse des températures.

La nouvelle OAP bioclimatique a été élaborée pour aider les porteurs de projet à intégrer les principes du bio-climatisme et de la lutte contre les îlots de chaleur urbain, en tenant compte des spécificités du territoire (plaine, plateau, moyenne montagne). Pour s'adapter au contexte, **10 « profils climatiques »** ont été définis à l'échelle de la Métropole. Ils présentent des spécificités en terme d'ambiance climatique (altitude, ensoleillement, pente) et sont associés à **des orientations** propres : pour un profil orienté au sud, les constructions devront prioritairement se protéger des apports solaires, alors qu'une construction en moyenne montagne devra plutôt se protéger des vents.

Les évolutions apportées au PLUI dans le cadre de l'acte 1 de la « bioclimatisation » vont introduire dans le document d'urbanisme de nouveaux champs d'opposabilité aux autorisations d'urbanisme et de nouveaux outils à mettre en application. L'appropriation de ces outils novateurs nécessite une forte sensibilisation et un appui auprès des différents publics qui y seront confrontés, pour qu'ils soient appliqués.

Une appropriation de ces nouveaux outils est organisée pour garantir leur bonne mise en œuvre, par une **sensibilisation des professionnels de l'aménagement et de la construction** (architectes, urbanistes, promoteurs, bailleurs sociaux, SEM) et la **formation des services instructeurs des communes et de la métropole**. Cette action de sensibilisation a démarré fin 2024 et se poursuivra en 2025.

2.3 PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS, LA BIODIVERSITÉ ET LES PAYSAGES

Création d'une cellule de coordination de projets en lien avec la biodiversité

Une cellule de coordination de projets en lien avec la biodiversité a été créée en 2024. Elle rassemble le service biodiversité de la Métropole, les partenaires de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise, le conservatoire des espaces naturels de l'Isère ainsi que les services métropolitains concernés

par les projets.

La vocation de cette cellule est d'offrir un cadre d'analyse des enjeux d'un site de projet selon un processus de travail partagé et réalisé en toute transparence : mobilisation des connaissances et des expertises, visite de terrain, production d'un avis sur les enjeux en lien avec la biodiversité

et les continuités écologiques, propositions pour leur intégration optimale en amont des projets. Pour cette première année, la cellule a travaillé sur la question des pelouses sèche en zone AU, sur l'intégration des enjeux de biodiversité dans le plan Canopée, sur le projet de piste cyclable au nord de Varcès, et sur la thématique du ZAN.

Sécurisation des mares à crapauds calamites sur le site Pérona

La Métropole a l'obligation réglementaire de réaliser sur son territoire une aire de grand passage, permettant l'accueil des gens du voyage lors des déplacements estivaux. L'aménagement de cette aire sur un site adapté identifié sur les communes du Fontanil-Cornillon et de Saint Egrève nécessite le déplacement de l'activité de carrières vers un lieu de substitution sur la commune de Pont de Claix.

Cette parcelle à Pont de Claix est une zone importante pour la conservation du crapaud calamite (espèce protégée et en déclin sur le territoire métropolitain, bénéficiant d'un plan de conservation). En 2024, accord avec les carrières et la LPO, animatrice du plan de conservation, des solutions durables de réaménagement du site (déplacement progressif des mares de reproduction, sécurisation des

espaces boisés d'hivernage, mesures de suivi des populations) ont pu être définies entre les parties prenantes, permettant une cohabitation viable de la population d'amphibiens sur place avec l'activité des carrières. Ces modalités seront formalisées dans une convention de gestion entre les acteurs.

Démarrage de la réflexion sur l'élaboration d'une nouvelle feuille de route biodiversité

Le 24 septembre 2024, les agents concernés par la biodiversité se sont réunis pour co-construire la nouvelle feuille de route métropolitaine en faveur de la biodiversité. Ce temps de travail technique, organisé avec l'aide de la Direction Stratégie Innovation et Relations citoyennes (D-SIR) a permis :

- de donner à voir tout ce qui est mis en œuvre en faveur de la biodiversité dans toutes les compétences métropolitaines ;
- d'identifier les situations à faire évoluer ;
- d'analyser les actions menées, à partir de 3 grands axes d'intervention : connaître, régénérer, s'outiller.

Ce travail de diagnostic réalisé en 2024 se prolongera en 2025 avec la rédaction d'une feuille de route, qui sera soumise à la validation des élus.

2.4 METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION DURABLE DES FORÊTS

Les projets évoqués ci-dessous contribuent à la réalisation des engagements pris dans les délibérations du 28 avril 2023 concernant la Convention Citoyenne Métropolitaine pour le Climat, sur les thématiques production d'énergie et séquestration et captation du carbone.

Adapter nos forêts au changement climatique en favorisant la régénération naturelle

En 2024, la Métropole a mené un travail avec l'association « Sylv'actes, des forêts pour demain » visant à établir un Projet Sylvicole de Territoire. Ce PST métropolitain a été élaboré à l'issue de plusieurs réunions de concertation et vise ainsi à définir de façon concertée les priorités de la forêt de demain. L'adaptation au changement climatique constitue le fil conducteur du document, qui préconise différents itinéraires sylvicoles correspondant aux

types de peuplements présents sur le territoire.

De façon générale, il s'agit de favoriser la régénération naturelle des forêts et le mélange d'essences, de stimuler la fonctionnalité de l'écosystème forestier par une sylviculture douce et de rechercher un bon équilibre entre les différentes fonctionnalités forestières (production de bois, préservation de la biodiversité et des ressources en eau, protection contre les risques naturels, accueil du public, etc.). L'engagement à respecter les itinéraires ainsi définis ouvre droit à des subventions de la part de Sylv'actes.

Améliorer les conditions d'accès aux massifs forestiers

En application de sa compétence en matière de desserte forestière, la Métropole s'investit dans la mise en œuvre de différents projets d'infrastructures

de routes et de pistes forestières sur le territoire. Ces équipements sont indispensables pour accéder aux parcelles et évacuer les bois des massifs, dans un contexte topographique tourmenté.

À l'échelle d'un massif, un réseau de desserte bien structuré permet ainsi des interventions régulières et de faible intensité, ce qui est compatible avec une sylviculture à couvert continu (pas de coupes rases) et avec tous les enjeux liés à la gestion durable des forêts. En 2024, un projet a été réalisé sur les communes de Jarrie et d'Echirolles.

Améliorer et développer la gestion des forêts

Afin d'œuvrer au développement de la gestion durable des forêts privées (qui représentent 65%

des forêts métropolitaines), la Métropole a reconduit sa convention d'objectifs avec le Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF).

Cela a permis d'organiser des réunions de sensibilisation des propriétaires forestiers sur des thématiques variées comme le changement climatique ou la sylviculture. Un autre volet important de la convention réside dans l'animation des propriétaires forestiers pour faire advenir des projets de desserte.

Enfin, un volet spécifique à la préservation des ressources en eau a été déployé. En parallèle, la Métropole travaille aux côtés de l'ONF pour développer la gestion des forêts publiques.

2.5 GÉRER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU, PRÉSERVER LA QUALITÉ DES RIVIÈRES ET DES OCÉANS

Restauration de la gravière de la Rivoire dans la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Isles du Drac

La restauration écologique de la Rivoire était inscrite avec **le plus haut niveau de priorité dans le plan de gestion de la Réserve naturelle régionale** des Isles-du-Drac 2019-2023. Il s'agit d'un site avec un fort intérêt écologique abritant des milieux aquatiques et humides diversifiés ainsi que des espèces rares et protégées. Le site a été dégradé par des extractions passées (EDF) et est interdit d'accès par arrêté préfectoral suite à l'accident tragique du 4 décembre 1995 au cours duquel 6 enfants et leur accompagnatrice ont perdu la vie. Les travaux engagés par la Métropole ont permis de réhabiliter 2 hectares de zones humides, de restaurer 0.6 hectares de pelouse sèche, d'évacuer 25 000 m³ d'anciens dépôts et de traiter sur 2 500 m² d'espèces végétales invasives (renouée du Japon). **Le coût de l'opération s'élève**

à 720 000€ TTC, financés par l'Agence de l'Eau à 70%. **Un suivi scientifique** de la réhabilitation des milieux est prévu par l'équipe gestionnaire de la réserve : végétation, insectes, poissons, amphibiens, etc.



Aquapole : Vidange des digesteurs, un meilleur traitement pour encore 10 ans

Les boues issues du traitement des eaux usées sont valorisées grâce à une unité de méthanisation, en fonction depuis 2015. En transformant les boues en biogaz, l'énergie produite utilisée en partie directement sur le site d'Aquapole représente un volume équivalent au besoin pour faire rouler une centaine de bus sur un an ou encore pour chauffer 2000 à 2500 logements.

Les deux digesteurs du site de méthanisation d'Aquapole ont nécessité une opération d'entretien d'envergure qui n'a lieu qu'une fois tous les 10 ans. La cloche qui couvre l'un de ces ouvrages pèse 117 tonnes et mesure 24m de diamètre. Le levage et la repose de cette cloche nettoyée et repeinte, a fait l'objet d'un grutage particulièrement impressionnant. Cette action technique permettra à Aquapole d'être

encore plus performant sur le traitement des eaux usées. La remise en service pour une production de gaz est prévue à la fin du 1er trimestre 2025.

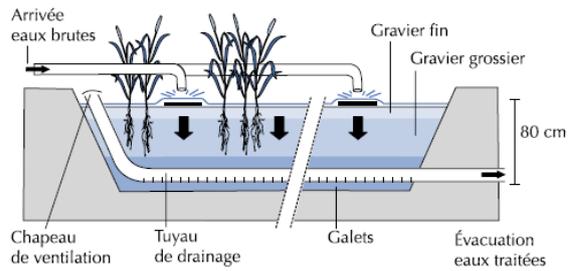


Nouvelle station d'épuration : un traitement des eaux usées plus vertueux à Notre-Dame-de-Commiers

Conçue pour fonctionner sans électricité, la nouvelle station d'épuration sur la commune de Notre-Dame-de-Commiers permet désormais un meilleur traitement des eaux usées. Ce nouveau système d'assainissement est dimensionné pour traiter toutes les eaux usées et une partie des eaux pluviales. Il permet de répondre à l'évolution démographique de la commune. Plus écologique, plus efficace, la nouvelle station d'épuration de Notre-Dame-de-Commiers est composée de filtres de roseaux sur deux étages remplis de graviers et de galets. Parfaitement adapté aux besoins et configuration de la commune, le traitement par phytoépuration a été retenu pour ses nombreux avantages :

- des performances épuratoires d'un haut niveau écologique en utilisant les capacités naturelles des végétaux ;
- une exploitation simple avec un minimum d'installation électromécanique et un entretien réduit ;
- une intégration paysagère ;
- une absence de nuisances olfactives et sonores.

Démarrés en 2020 avec l'engagement des études et des acquisitions foncières, les travaux se sont terminés en août 2024 pour un coût total d'opération de 1,165 M€ HT dont 974 000 € HT de travaux.



Une eau de meilleure qualité pour 20 000 habitants supplémentaires grâce au raccordement à la nappe phréatique du DRAC

Identifiées comme sensibles sur le plan de la qualité comme celui de la quantité, les sources de montagne qui alimentaient les communes de Saint-Egrève et du Fontanil-Cornillon bénéficiaient d'une vigilance particulièrement accrue de Grenoble Alpes Métropole, depuis le transfert de la compétence « eau » en 2015. À la fin de l'automne 2024, les habitants bénéficieront d'une eau de robinet de meilleure qualité, sans traitement, et sans risque de pénurie en cas de sécheresse, comme 85% des habitants de la Métropole, grâce au raccordement des réseaux d'eau potable des deux communes à la nappe phréatique du DRAC. Cette ressource, captée sur la commune de Varcès Allières et Risset, est abondante et ne nécessite pas de traitement puisqu'elle est filtrée naturellement par le sable et les graviers de la nappe.

Initiée en avril 2021, la restructuration des réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable vise à sécuriser l'approvisionnement en eau potable des deux communes avec :

- la réalisation de plus de 4,8 km de canalisations d'eau potable, nécessaires à l'extension de la canalisation d'adduction de la ressource en eau du DRAC depuis Noyarey vers Saint Egrève, le long de la départemental D105F ainsi qu'aux maillages intercommunal de secours entre les réseaux des communes et de Saint-Egrève, du Fontanil-Cornillon et de Saint-Martin-le-Vinoux ;
- la création d'une station de pompage à Saint-Egrève et d'un nouveau réservoir de 2 500m³ sur le site de la Monta à Saint-Egrève. Les travaux débuteront à compter du printemps 2025 pour une durée de 10 mois.

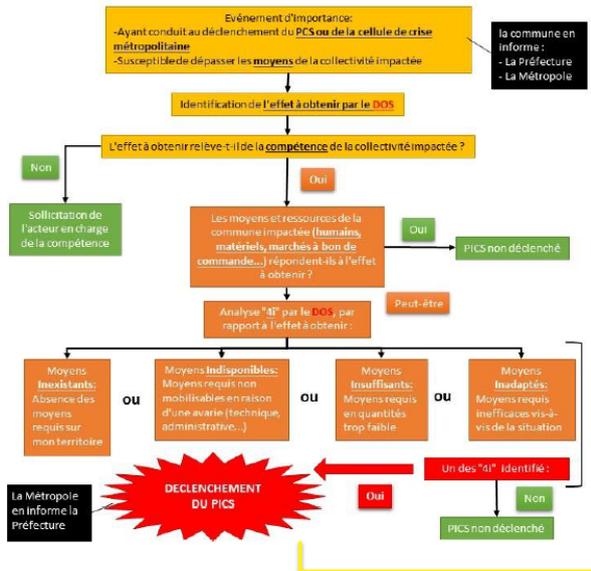
Le coût global de l'opération est de 8 557 300€ HT financés par le budget eau potable de la Métropole, avec le soutien de l'Agence de l'eau et du plan de relance de l'Etat, à hauteur de 2M€.



Solidarité intercommunale en cas de crise

Le Schéma d'activation du PICS

Schéma d'activation du Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) par le DOS
 Ce schéma vise à analyser les conditions d'activation du PICS (modalité, effet à obtenir, moyens). Le logigramme permet au DOS communal de vérifier les conditions de déclenchement du PICS et la pertinence de la sollicitation des moyens.



Formalisation de la procédure de déclenchement, ainsi que des principes des « 4i » et d'effet à obtenir.

le DOS prépare sa demande :	et contacte :
> Descriptif de la situation > Formulation du besoin : effet à obtenir et moyens souhaités > Justification de la demande de moyens sur les 4i (indisponibles, inexistant, insuffisants, inadaptés) > La localisation du lieu d'intervention	
	Point de contact PICS (hypervision, numéro d'astreinte)

Illustration schéma d'activation du PICS de Grenoble Alpes Métropole

Label AMORCE - la Métropole récompensée pour ses actions en faveur d'une gestion durable de l'eau et de l'énergie

L'association Amorce lui a remis le trophée 2024 « Territoire d'eau en transition écologique » pour ses politiques publiques ambitieuses en faveur de la transition écologique des services publics d'eau et d'assainissement. Parmi les actions saluées figurent

le bon rendement des réseaux d'eau potable, la valorisation des cendres issues de l'incinération des boues de la station d'épuration Aquapole dans la production du ciment, ou encore la production de biogaz à partir de la fermentation de ces mêmes boues.

2.6 ADAPTER NOTRE TERRITOIRE FACE AUX RISQUES NATURELS ET ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES

Définition des modalités d'activation du Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS)

L'année 2024 a été marquée par la mise au point des mécanismes opérationnels et organisationnels liés au PICS métropolitain. En effet, le PICS constitue une démarche partenariale d'importance au sein du bloc communal, car il permet de mieux faire face à une si-

tuation de crise, dans un contexte où le changement climatique peut avoir un impact sur les occurrences et l'intensité des crises.

Ainsi, le PICS permet de conforter les capacités de résilience du territoire en période de crise : le PICS porte en effet sur le rétablissement de ses compétences métropolitaines, et la solidarité intercommu-

nale en terme de moyens au sein du bloc communal. En 2024, les mécanismes et les modalités d'activation du PICS ont été établis, selon des critères et des protocoles précis, par la Métropole, avec la participation des communes membres.

Ces critères doivent notamment guider la décision de chaque acteur (communes et métropole) sur leur légitimité à agir, sur l'analyse de ses capacités ou pas à faire face aux événements. Le cas échant, le PICS permettra à chaque membre du bloc communal de faire appel à la solidarité intercommunale. Pour ce faire et très concrètement, des notions telles que les « effets à obtenir » (description des objectifs d'action en situation de crise) et la règle des « 4 i » (insuffisant, indisponible, inadapté, inexistant) concernant les moyens mobilisables, ont été établies pour aider à la décision lors d'une crise intercommunale.

L'élaboration du PICS est conduit en partenariat avec le Cerema.

Le « Serious Game PICS » ©, une première nationale !

Consciente de la complexité des nouvelles procédures prévues par le PICS, la Métropole a mis sur pied un kit de « Serious Game PICS » © dont l'objectif pre-

mier est de familiariser et une sensibiliser les acteurs (services, élus) qui seront amenés à activer le PICS.

Ce « Serious Game PICS » ©, développé par les équipes de Grenoble Alpes Métropole dans le cadre du projet européen Adapt Now, propose différents scénarios de crise factice :

- inondations par rupture de digue,
- feux de forêt,
- inondations torrentielles,

qui correspondent ainsi à une typologie de crises possibles sur notre territoire. Pour chacun de ces serious game, 6 à 7 tours de jeu se succèdent, conduisant les participants à se placer en position de gestion de crise. Ils doivent alors faire face à une situation qui se complexifie, nécessitant au fil du jeu, de se poser la question de leur légitimité à agir (champ de compétences) et d'analyser l'état des capacités de réponse disponible. Lors que les moyens sont dépassés, la question du déclenchement du PICS est posée pour solliciter la solidarité intercommunale.

2.7 ARBORER, VÉGÉTALISER ET DÉS-IMPERMÉABILISER NOS ESPACES PUBLICS

Suivi de l'indice de canopée grâce à l'intelligence artificielle

Les méthodes de traitement d'images satellites sont en constante évolution, et leur précision évolue également. C'est pourquoi dans le cadre du suivi de l'indice de canopée à l'échelle de la métropole, une réflexion accompagnée par l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise a été lancée début 2024. Ce travail a permis la construction d'un jeu de données sur l'indice de canopée à l'aide de la couverture du sol par Intelligence Artificielle (CoSIA), produite par l'IGN (institut national de l'information géographique). Traitée à partir d'images aériennes de 2021, cette donnée possède de nombreux avantages : elle est mise à disposition gratuitement et sa mise à jour s'effectue pour un même département tous les 3 ans. La même méthode sera reproduite sur les données

2024 lorsqu'elles seront rendues disponibles par l'IGN (courant 2025 ou 2026), afin de suivre l'évolution de l'indice de canopée sur le territoire.



Intégration du barème de l'arbre au règlement de voirie

Par délibération du 31 mai 2024, modifiant le règlement de voirie métropolitain, le barème nationale d'évaluation de la valeur de l'arbre : Valeur Intégrale Evaluée – (VIE) arbres a été adopté permettant de sensibiliser à la présence des arbres et à leurs bénéfices en ville. L'application du Barème d'Evaluation des Dégâts – (BED) causés à un arbre permettant de quantifier le préjudice subi et de calculer le montant des dédommagements. Ces deux barèmes qui étaient joints à la délibération d'adoption du plan canopée, sont donc « officiellement » adoptés depuis le 31 mai 2024. Depuis l'adoption du plan canopée en février 2022, 24 constats concernant des dommages causés aux arbres ont été enregistrés, avec un montant total estimé à environ 300 000€.

Renaturation de l'îlot Montlogis rue George Cuvier à Pont-de-Claix

Dans le cadre du Plan Canopée, les espaces publics font l'objet de travaux de réaménagement afin de lutter contre les îlots de chaleur et favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols. C'est de cas de

l'îlot Montlogis rue George Cuvier à Pont-de-Claix, qui a fait l'objet de travaux au cours du printemps et de l'automne 2024. La surface minérale a été désimperméabilisée pour créer des espaces végétalisés et des cheminements piétons en stabilisé. Les pieds des arbres existants ont donc été entièrement décrouvés et des plantations d'arbres ont lieu cet automne afin de compléter et renforcer à terme l'ombrage du quartier. Des bosquets paysagers ont été également plantés, et une zone a été créée en légère dépression afin d'infiltrer les eaux pluviales.



2.8 GÉRER, RÉDUIRE ET VALORISER NOS DÉCHETS

Mise en service du nouveau centre de tri et ouverture au public de l'espace pédagogique

Le nouveau centre de tri a accueilli les premières tonnes de déchets en février 2024. Les 6 territoires engagés dans ce projet avec la Métropole : Communauté du Pays Voironnais, Communauté de Communes Le Grésivaudan, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et les Communautés de Communes du Trièves, de l'Oisans et de la Matheysine l'ont inauguré en juillet 2024. Ce centre de tri de nouvelle génération permet d'améliorer la quantité de matières recyclables issues de la collecte sélective des emballages et papiers pour tout le Sud Isère en extrayant plus de 95% du gisement entrant vers des flux triés par matériau. Doté d'un robot de sur-tri qui va rechercher les ultimes éléments à valoriser, cet équipement mise aussi sur la pédagogie avec l'objectif de permettre à un maximum de personnes de venir voir l'envers

du décor dans l'installation pour se rendre compte de la complexité des équipements, de la difficulté du métier de trieur et des quantités de balles de matériaux qui partent en recyclage. Dans un espace de plus de 80 m², le visiteur apprend en s'amusant et en se mettant dans la peau d'un trieur, en découvrant ce que deviennent les déchets une fois recyclés ou en s'interrogeant sur les gestes du quotidien pour réduire ses déchets grâce à un support multimédia. Pour faciliter les visites et accueillir un maximum de visiteurs, une plateforme d'inscription en ligne existe depuis juin 2024. De mi-mai (réouverture au public) à fin décembre, 3 400 usagers auront pu faire la visite lors de 176 visites de l'installation.

Des nouveaux flux triés en déchèteries pour une valorisation matière et du réemploi

La loi AGEC a prévu la mise en place de nouvelles filières à Responsabilité Élargie du Producteur sur :

- les matériaux du bâtiment ;
- les articles de sports/loisirs ; jeux/jouets et jardinage/ bricolage.

Pour les premiers l'impact financier est très important puisqu'ils concernent la prise en charge des couts de traitement des bennes de gravats (18 000 t en 2023), de plâtre (900 t), ou encore des laines de roche ou de verre, l'amiante ou bientôt les menuiseries qui n'étaient pas triées séparément des encombrants jusqu'à présent.

Pour les deuxièmes, ce nouveau tri en déchèterie vise à développer le réemploi et la réparation, en lien notamment avec les opérateurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), le recyclage des objets qui ne pourraient être réemployés. Dans 10 des 21 déchèteries de la Métropole pour l'instant, ces flux sont collectés par la SCIC Fabricanova jusqu'au Pôle R où les articles en bon état sont redistribués aux différentes recycleries du territoire tandis que les autres éléments font l'objet d'un tri par matière pour recyclage. Plus de 10 tonnes seront collectées en 2024 à la déchèterie de Sassenage par exemple avec un taux de réemploi de 15%.

Expérimentation OUI PUB

Depuis septembre 2022, Grenoble Alpes Métropole teste le dispositif « Oui Pub » qui vise à interdire la distribution d'imprimés publicitaires sans adresse (IPSA), sauf lorsque l'autorisation de les recevoir est indiquée de manière visible sur la boîte aux lettres. L'expérimentation a permis à la collectivité d'afficher un engagement fort et innovant en matière de prévention des déchets.

Une baisse importante est observée : **90% en moins des quantités d'imprimés publicitaires dans nos poubelles !** Et même si elle ne peut être exclusivement imputée au dispositif Oui Pub, celui-ci constitue une action de prévention forte et efficace avec à la clé plus de 5 000 tonnes de papier économisés, avec une réduction du gaspillage de matières premières au-delà du seul aspect déchets.

Le gouvernement pourrait décider en 2025 de la généralisation ou non du dispositif à l'ensemble du territoire français.

Le nouvel enjeu serait dorénavant de réglementer la publicité numérique au même titre que la publicité papier, l'une ayant sensiblement remplacé l'autre.

PARTIE 3

Solidarités, santé et épanouissement humain

3.1 RÉDUIRE LES INÉGALITÉS, FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

Rénovation urbaine - Agir simultanément sur le parc public et le parc privé de logements dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Grenoble Alpes Métropole pilote le nouveau programme de rénovation urbaine métropolitain (NPNRU). Ce projet fait l'objet d'un conventionnement avec l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) qui rassemble tous les partenaires concernés (bailleurs, copropriété, Villes et Métropole).

Plusieurs principes fondent l'action des acteurs de ce programme :

- Agir pour les habitants actuels, puis futurs des quartiers concernés.
- Agir de concert et avec le même niveau d'ambition sur le plan social et sur le plan urbain.
- Privilégier la réhabilitation à la démolition.
- Investir massivement sur le bâti existant pour lui redonner le maximum d'attractivité.
- Agir simultanément sur le parc public et sur le parc privé de logements.

Agir simultanément sur le parc public et le parc privé de logements

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville ne sont pas toujours constitués de 100% de logements sociaux. Les Villeneuves de Grenoble

et d'Echirolles présentent une réelle mixité dans le statut des logements. On compte globalement plus de 30% de logements privés et un nombre important de copropriétés. Le patrimoine vieillissant, et l'attractivité du quartier baissant, la valeur immobilière diminue, générant une précarisation certaine des occupants, et une diminution de la mixité sociale. La Métropole et ses partenaires ont donc décidé d'intervenir sur ce parc de plusieurs milliers de logements, dans le même calendrier que les réhabilitations du parc social.

À titre d'exemple, sur le secteur de l'Arlequin, ce sont plus de 500 logements en copropriété qui font l'objet d'un plan de sauvegarde, cofinancé par l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat), en parallèle des réhabilitations du parc public, cofinancées par l'ANRU. L'objectif commun de ces deux programmes est d'intervenir à un montant proche des investissements consentis dans la production neuve, pour avoir une attractivité et une qualité de service très proche de celles du logement neuf.

Ainsi, les aides cumulées de l'ANRU, de l'Anah et des collectivités permettent de restructurer lourdement les copropriétés, avec plus de 90 K€ d'investissement par logement, pour un reste à charge pour les copropriétaires ne dépassant pas les 10,5 K€ par logement (pour un T3, hors aides individuelles).

Il s'agit de maintenir les propriétaires occupants dans leur logement, en prenant en compte la précarité de beaucoup d'entre eux. En intervenant globalement, cela permet d'agir sur l'ensemble du quartier et de générer un changement radical et massif, afin que, le vieillissement de la population étant très important sur ce quartier, le renouvellement des habitants puisse se faire dans un patrimoine pérenne et, via le renouveau de l'attractivité, avec une augmentation de la mixité sociale, dans le cadre des objectifs fixés par Convention Intercommunale d'Attribution (CIA).



Engagements quartiers 2030 – Contrat de ville 2024-2030

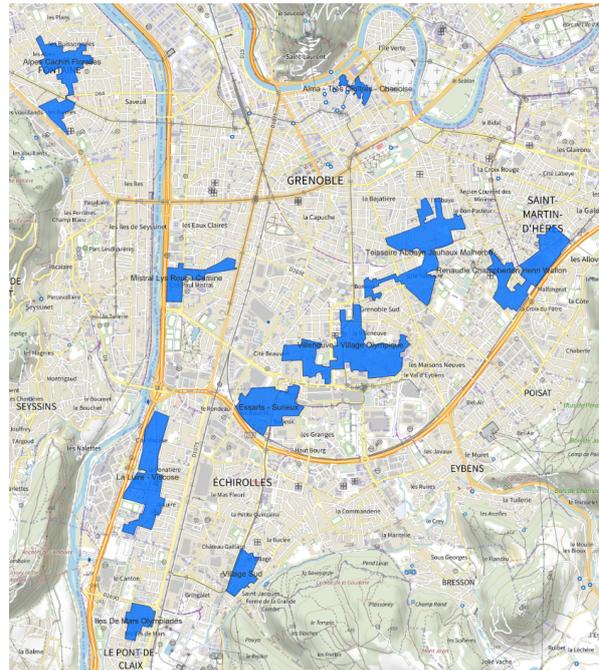
Un nouveau contrat de ville a été élaboré après plusieurs années de prolongation du précédent. La construction du nouveau contrat, coordonnée par Grenoble-Alpes Métropole, a fait l'objet d'une préparation en partenariat étroit avec l'Etat et les communes concernées. Cette préparation s'est appuyée notamment sur l'évaluation continue du contrat de ville 2015-2020 menée en partie en interne et par l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG) et sur l'évaluation de sa gouvernance réalisée par le cabinet KPMG en 2022.

La construction du contrat de ville Engagements quartiers 2030 s'est déroulée de septembre 2022 à décembre 2023. Ce travail a été mené en continu, s'est appuyé sur les directives de l'Etat en la matière et a été jalonné de temps forts de travail partenarial avec l'ensemble des acteurs de la politique de la ville : associations, habitants, collectivités, institutions et bailleurs sociaux.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont situés en territoire urbain et sont caractérisés par un nombre minimum d'habitants, fixé à 1 000, et un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants.

Des dispositifs fiscaux sont rattachés à ces QPV (abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, zone franche urbaine...). Ils fixent le périmètre d'action du contrat de ville.

La nouvelle géographie prioritaire a été adoptée par décret en date du 29 décembre 2023. Le territoire de Grenoble-Alpes Métropole compte dix QPV répartis sur cinq communes : Echirolles, Fontaine, Grenoble, Le Pont-de-Claix et Saint-Martin-d'Hères. Le total des habitants concernés par le nouveau contrat est d'environ 40 000.



Le contrat reprend les grands axes fixés par l'Etat, dont le premier est la transition écologique, et les décline sur le territoire métropolitain. 4 grands axes sont définis (voir tableau page suivante).

Appel à manifestation d'intérêt du Fonds d'Accompagnement Social aux Transitions : Accompagner et préparer les changements de comportements dans l'alimentation

Cet appel à manifestation d'intérêt a porté spécifiquement sur l'accompagnement des habitants des quartiers politiques de la ville (QPV) et des territoires en fragilité dans les changements de comportement et de pratiques par rapport à l'alimentation. Ces changements sont notamment nécessaires face au bouleversement climatique et ses implications.

Les actions et dispositif devaient, tout en respectant le cadre général du FAST, concerner obligatoirement l'un des trois points suivants :

Transition écologique	Emploi	Services publics	Politique de la ville renouvelée
Des quartiers plus verts	Entrepreneuriat et travail indépendant	Accueil du jeune enfant	Plus de mixité dans le logement social
Rénovation urbaine	Insertion dans l'emploi	Réussite éducative	De nouveaux outils pour la politique de la ville
Mobilités douces et durables	Formation professionnelle	Santé et accès aux soins	
	Mobilisation des entreprises	Culture	
	Lutte contre les discriminations	Sport	
		Sécurité et tranquillité publique	
		Proximité, lieux de vie et de services	
		Grand âge	

1. Faciliter l'accessibilité économique et culturelle des produits issus de l'agriculture durable

A titre d'exemple :

- Approvisionnement des associations œuvrant dans l'aide alimentaire en produits agro-écologiques ou biologiques, locaux et de saison.
- Initiatives d'épiceries sociales, de paniers et de groupements d'achats solidaires.
- Vente de produits agro-écologiques ou biologiques à destination des habitants des QPV en conciliant un prix accessible pour les habitants en précarité et une rétribution juste pour les agriculteurs.

2. Développer une culture alimentaire promouvant une alimentation favorable à la santé, en intégrant les cultures culinaires et les bonnes pratiques de chacun

A titre d'exemple :

- Évolution des régimes alimentaires vers une alimentation moins carnée intégrant plus de protéines végétales.
- Projets associant l'alimentation et l'activité physique ou la santé auprès des publics vulnérables.
- Sensibilisation à la cuisine à partir de produits locaux bruts, frais et de saison ainsi qu'à la cuisine végétarienne et zéro déchet (vrac et anti gaspillage).
- Valorisation des cultures culinaires diversifiées intégrant les notions d'équilibre et de sobriété alimentaire.

3. Développer des alliances locales de solidarités entre acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire

A titre d'exemple :

- Développement et renforcement de sites (lieux ressources) permettant de sensibiliser à une alimentation saine et équilibrée, de renforcer les savoir-faire des personnes (cuisine, choix des produits...) et favoriser le lien social.
- Valorisation des produits périssables (fruits et légumes) et récupération des invendus des grandes enseignes de distribution, sur les marchés, auprès des producteurs, auprès de la restauration commerciale et collective.
- Essaimage de bonnes pratiques sur le territoire métropolitain, l'intelligence collective et la coopération entre acteurs.

Pour cet AMI :

- 16 actions ont été retenues pour un financement global en fonctionnement de 163 000 €,
- 4 actions en investissement ont été retenues pour un financement global de 194 250 €.

2 exemples d'actions retenues en fonctionnement

CONSERVERIE DU CARREAU : De la fourche au bocal pour tous

Poursuite du projet de la conserverie du carreau :

- En valorisant les surplus agricoles par une transformation zéro déchet en bocaux : Accompagner la montée en puissance de l'activité de travail à façon auprès des agriculteurs locaux afin qu'ils puissent valoriser leurs surplus et aux produits périssables en circuits courts.
- En donnant un accès inclusif à des produits de qualité et en changeant les habitudes de consommation : réalisation de 550 bocaux/an vendus à prix coutant aux salarié.e.s en insertion du Pole R.
- En animant un atelier cuisine ouvert à toutes et tous une fois par mois (8 à 10 ateliers sur l'année). Cet atelier mettra en valeur les bonnes pratiques des salariés en insertion afin de permettre la rencontre autour de la notion de bien manger, de la confection de repas équilibrés et de la découverte gustative et culinaire.
- En organisant une journée porte ouverte aux habitants (accès QPV) avec des ateliers de découverte de la conserve à usage

3.2 AMÉLIORER L'ACCÈS AU LOGEMENT, ACCOMPAGNER ET DÉVELOPPER L'OFFRE DE LOGEMENT

PLH 2025-2030

Après la phase d'élaboration intervenue en 2023, l'année 2024 a été consacrée à la consultation des partenaires associés. Le projet de PLH 2025-2030 a été arrêté le 9 février 2024. Les communes et l'EP SCOT ont formulé leur avis sur ce projet qui a fait l'objet d'un deuxième arrêt le 5 juillet 2024, afin d'en tenir compte.

Le projet de PLH a ensuite été présenté au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) en septembre 2024 et a reçu l'avis favorable du Préfet de l'Isère.

Le projet a été adopté au Conseil métropolitain le 20 décembre 2024, pour une mise en œuvre effective à compter de janvier 2025.

Le PLH 2025-2030 est un PLH des transitions, structuré autour de quatre orientations :

- Permettre à chacun et chacune de se loger dans de bonnes conditions ;
- Favoriser le bien-vivre dans les quartiers et sur tout le territoire ;
- Préserver la planète et les ressources, tout en veillant à l'équité sociale ;
- Faire ensemble pour rendre possible : penser la gouvernance.

Ces quatre orientations sont déclinées en 24 fiches-actions à vocation opérationnelle, visant à activer tous les leviers pour relancer la production de logements notamment de logements sociaux.

Logement d'Abord

Depuis 2019, Grenoble-Alpes Métropole est engagée dans la mise en œuvre du Logement d'Abord visant à faire accéder le plus directement au logement les personnes qui en sont dépourvues. Après plusieurs années d'expérimentations, il s'est agi de conforter les réussites dans le cadre de la politique de l'habitat métropolitaine.

Ainsi, les missions d'aller-vers des travailleuses sociales auprès de personnes sans domicile sont consolidées et intégrées au « Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur », approuvé au conseil métropolitain de septembre 2024.

Des interventions dans les accueils de jour pour personne sans domicile ou auprès des maraudeurs permettent d'aller au-devant des personnes qui ne se rendent pas dans les guichets classiques et qui doivent pourtant pouvoir faire valoir leur droit au logement. Informer, aider à lever les freins et accéder à ses droits, accompagner dans la durée et au rythme des personnes, tels sont certains des enjeux contribuant à cette politique de solidarité qu'est le logement d'abord.

Développer les projets d'acquisition-amélioration par les bailleurs sociaux

Dans le cadre de l'objectif porté par le Programme Local de l'Habitat 2025-2030 de développer les projets d'acquisition-amélioration par les bailleurs sociaux, la Métropole a piloté dès avril 2024 un groupe de travail qui s'est réuni trois fois.

Pour rappel, l'objectif de production de 1 150 logements familiaux sociaux par an est constitué d'un objectif en production neuve (800 logements par an) et de la mobilisation de l'existant via l'acquisition – amélioration. L'objectif fixé est de 350 logements par an, dont 300 à réaliser par les bailleurs sociaux, qui achètent des logements au sein de copropriétés privées, et les transforment en logements publics.

L'ensemble des bailleurs présents sur le territoire de la Métropole a participé à ces groupes de travail, auxquels ont été invités également d'autres partenaires, tels que les financeurs du logement social (Caisse des dépôts, Action logement, autres

banques), l'Etablissement Public Foncier Local et les opérateurs en maîtrise d'ouvrage d'insertion (Un Toit Pour Tous, SOLIHA).

Ces groupes de travail ont contribué à poser les freins et les leviers pour développer ce type d'offre qui, jusqu'à présent, constitue une part minime de la production de logements sociaux au regard du logement neuf.

Il s'agit en effet de trouver les conditions d'un nouveau modèle de production, pour faire face à des contraintes diverses. Dans cette optique, des pistes plus opérationnelles seront déclinées en 2025, en associant les communes notamment.

3.3 AGIR EN FAVEUR DE LA SANTÉ DES HABITANTS PAR LA PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Prime Air Bois : prêt de « kits » pour se chauffer sans polluer et « parrainage »

Prenant en compte qu'un mauvais fonctionnement d'un chauffage bois peut être source d'émission de particules, la Métropole, l'ALEC (Agence Locale Energie et Climat) et Atmo AuRA ont conçu et mettent à disposition **des habitants des « kits » de bonne utilisation du chauffage au bois buche.**

Ce kit permet d'améliorer l'efficacité des appareils et de réduire les émissions de particules fines en mesurant la qualité de la combustion et la qualité de l'air au moyen de divers outils (humidimètre pour s'assurer d'utiliser un bois sec, thermomètre de fumées, micro-capteur de qualité de l'air).

Des habitants de quatre communes ont été accompagnés à l'utilisation de ces appareils et à l'interprétation des résultats. Les sessions de prêt ont regroupé 10 utilisateurs dans chaque commune et ont permis de créer une dynamique locale dans l'interprétation des mesures et l'échange de bonnes pratiques.

Par ailleurs, La Métropole a mis en place en avril 2024 un dispositif de parrainage permettant aux habitants ayant bénéficié de la Prime Air Bois de « parrainer » des proches. Pour chaque parrainage réussi,

le parrain et le « parrainé » bénéficie chacun d'une prime complémentaire d'un montant de 100 €. Cette expérimentation d'une durée de 2 ans est une première en France.

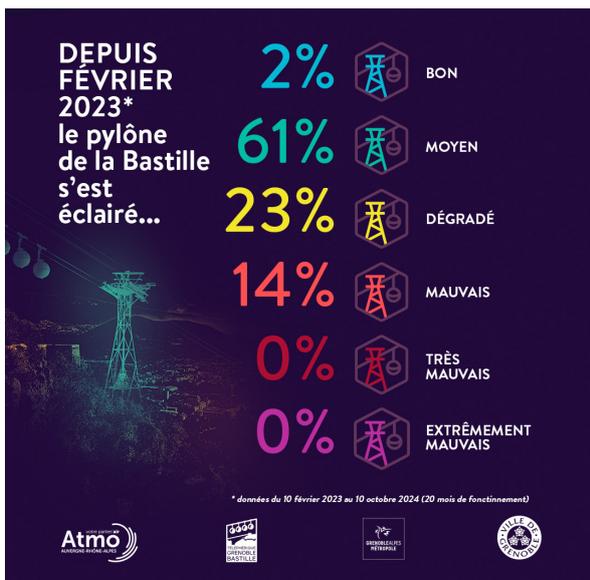
Assises nationales de la qualité de l'air à Grenoble et Pylône de la bastille aux couleurs de la qualité de l'air

La Métropole a accueilli les 15 et 16 octobre 2024 la deuxième édition des Assises nationales de la qualité de l'air organisées par l'Alliance des collectivités pour la qualité de l'air. Les 160 participants, représentant les collectivités, l'Etat, des associations ou encore des organismes techniques, ont pu échanger sur les actions à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de l'air, au travers d'ateliers thématiques et de conférences.

La Métropole a aussi organisé une table ronde ouverte au public pour échanger sur l'état actuel de la qualité de l'air et les effets sur la santé, les actions mises en place pour améliorer la situation et la surveillance de demain.



Enfin, au cours des Assises de la qualité de l'air les participants ont pu découvrir le pylône de la bastille éclairé aux couleurs de la qualité de l'air du jour.



Depuis son lancement en février 2023 le pylône a témoigné de la qualité de l'air quotidienne.

Predict'Air, « la station de mesure du futur »

Depuis 2022 (et jusqu'à 2027) la Métropole soutient les travaux de la Chaire Prédicit'air, « station de mesure du futur », portée par le laboratoire de l'Institut des Géosciences de l'Environnement de l'UGA.

Face au constat que les mesures habituellement faites sur la quantification des poussières contenues dans l'air englobent dans un même indicateur des éléments inertes et des éléments potentiellement toxiques, cette Chaire vise à développer une nouvelle méthode de surveillance de la qualité de l'air prenant en compte le potentiel oxydant des particules fines sur les tissus biologiques. Les travaux de recherche ont pour objectif de confirmer la pertinence de cette mesure comme métrique d'exposition sanitaire et d'approcher directement la toxicité des différents types de particules auxquels nous sommes exposés (chauffage au bois, trafic routier...).

Les résultats de ces travaux permettront de mieux orienter les politiques publiques d'amélioration de la qualité de l'air en ciblant les sources de pollution à l'origine des particules ayant le plus d'impact sur la santé.

3.4 FAVORISER L'INSERTION ET L'ACCÈS À L'EMPLOI DES PERSONNES QUI EN SONT LE PLUS ÉLOIGNÉES

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

Dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) la Métropole déploie un réseau de Maisons Métropolitaines de l'Emploi qui accompagnent les personnes les plus éloignées de l'emploi. Il s'agit de proposer à plus de 3 000 habitants de la Métropole un accompagnement global renforcé, qui permet

de lever aussi bien les freins sociaux que les freins professionnels. Grâce à cet accompagnement dans la durée, plus de 55% des personnes accompagnées accèdent à une sortie positive : 42% en emploi durable (CDI, un CDD ou une mission d'intérim de plus de 6 mois), 4% en formation, pré qualifiante ou qualifiante, 9% en emploi de transition (CDD ou

intérim de moins de 6 mois). Socle de l'intervention de la Politique Métropolitaine de l'Emploi, elles interviennent en partenariat avec France Travail et les services locaux de solidarité du Département, et aux côtés d'une maison de l'emploi associative, la Maison de l'emploi et des entreprises de l'Isère (MEE-MIFE). Les usagers accompagnés bénéficient également d'un accompagnement à la mobilité décarbonnée via la plateforme mobilité emploi.

Le contrat d'engagement jeunes

Dans le cadre du CTAI (Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration), la Métropole soutient la Mission Locale de Grenoble pour son action « CEJ BPI » : le Contrat d'Engagement Jeunes destiné à un public de Bénéficiaires de la protection internationale (réfugiés) ou temporaire (déplacés d'Ukraine). Son objectif est d'accompagner durant un an 40 jeunes (4 promotions de 10 jeunes de moins de 25 ans) en vue de leur insertion socio-professionnelle. L'accompagnement débute par un sas de deux mois d'ateliers couplés à des cours de FLE (Français Langue Etrangère). Durant ces deux mois, sont organisées diverses activités en lien avec de nombreux partenaires comme des visites d'entreprises et de centres de formation ou des

sorties culturelles et sportives. L'accompagnement se poursuit ensuite de manière plus individuelle. À l'issue de leur parcours, plus de la moitié des bénéficiaires sont entrés en emploi (CDI, alternance, CDD).

Vers une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territorialisée

Dans le cadre de sa stratégie de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territorialisée (GPECT) et en lien avec les engagements de la Métropole au titre de la Convention Citoyenne sur le Climat, la Métropole a organisé son deuxième forum des métiers et de l'emploi en octobre 2024. Ce sont ainsi près de 8 000 visiteurs qui ont pu découvrir les métiers d'aujourd'hui et de demain, notamment en lien avec les transitions. Les 200 exposants étaient organisés en 19 pôles par filière, permettant de rencontrer des professionnels, de participer à des démonstrations, des ateliers et de déposer sa candidature. Nouveauté de l'édition 2024 : un village de l'emploi a permis d'accueillir les visiteurs en recherche d'emploi dans un objectif de conseil, de préparation et d'orientation vers les recruteurs présents sur les stands.

3.5 PORTER DES PRATIQUES SPORTIVES ET CULTURELLES PLUS RESPONSABLES À TRAVERS LES ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN

Favoriser le réemploi des livres désherbés des bibliothèques des communes de la Métropole

Grenoble Alpes Métropole a signé, le 22 août 2024, une convention-cadre avec la société Recyclivre. Spécialisée dans la collecte et la revente en ligne de livres en bon état, Recyclivre s'adresse aux collectivités, aux entreprises et aux particuliers. Forte de son agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale), l'entreprise collabore localement avec l'association Ulisse Grenoble Solidarité dont l'activité est hébergée le site du Pôle R.

Cette convention s'articule autour de deux grands objectifs :

- Encourager les partenariats entre Recyclivre et les communes de la Métropole afin d'offrir une seconde vie aux ouvrages retirés des collections.
- Sensibiliser les professionnels et bénévoles travaillant en bibliothèques ainsi que leurs usagers aux enjeux du réemploi et de l'économie circulaire.

Avant même la signature de cette convention, dix communes de la Métropole collaboraient déjà avec Recyclivre dans une démarche de réemploi. L'ambition pour 2025 est de doubler ce chiffre. Par ailleurs, le service Réemploi et le service Culture proposeront deux à trois actions de sensibilisation au cours de l'année, incluant notamment une visite des activités d'Ulisse Grenoble Solidarité.

MC2, une vaste opération pour basculer l'ensemble de l'éclairage vers la technologie LED

L'amélioration énergétique constitue un enjeu essentiel pour un équipement tel que la MC2, qui comprend au total 4 espaces scéniques et une superficie de 22000 m². Depuis le 1^{er} septembre 2023 est entrée en vigueur la seconde partie du nouveau règlement Européen (UE) 2019/2020, avec pour effet l'élimination du marché européen de la majorité des technologies d'éclairage traditionnelles, au profit de technologies plus « propres » telles que les LED.

Grenoble-Alpes Métropole et l'équipe de la MC2 ont de ce fait programmé une vaste opération de « transition LED », qui à terme portera sur l'ensemble du système d'éclairage de la MC2. Ce changement de technologie permettra de réduire l'empreinte carbone et en particulier les consommations électriques.

Plusieurs tranches sont programmées pour convertir à la technologie LED l'entièreté du parc de projecteurs scéniques. Une première tranche d'un montant global de 850 K € HT, lancée début 2024 et arrivant à son terme aujourd'hui, porte sur l'adaptation de l'infrastructure technique (gradateurs de puissance et réseaux scéniques). Elle sera suivie, en 2025 et 2026, de 2 tranches consécutives qui permettront de changer l'ensemble des projecteurs scéniques et de concrétiser les économies sur les consommations. Ces opérations sont financées par GAM, qui en a délégué la maîtrise d'ouvrage à la MC2.

À noter que cette opération bénéficie d'un cofinancement de l'Etat, au titre du « fonds vert ».

Expérimenter le co-voiturage lors des 10 Jours de la Culture, en partenariat avec le SMMAG

Les 10 Jours ont lieu chaque année, au printemps depuis 2024 ; cette manifestation culturelle portée par la Métropole se déploie de façon croissante sur le territoire, puisque la programmation a touché 37 communes lors de la dernière édition.

La question de l'accessibilité des spectacles et de la mobilité est une problématique posée dès la première édition du festival, dans une perspective de transition écologique. Certaines des communes partenaires sont éloignées du centre urbain, les lieux

et horaires des spectacles rendent parfois difficile voire impossible de s'y rendre en bus.

À l'été 2024, le SMMAG, très engagé dans la promotion des mobilités douces et innovant en la matière, a contacté le service Culture pour proposer d'expérimenter le co-voiturage via la plateforme « M Covoit » mise en place en 2024.

Cette expérimentation aura lieu dans le cadre de la prochaine édition des 10 Jours, prévue du 12 au 27 avril 2025, en fléchant certains spectacles au vu de leur localisation.

Un bilan en sera tiré au printemps 2025, à l'issue des 10 Jours et en partenariat avec le SMMAG. D'autres perspectives pourront alors être ouvertes, en lien notamment avec la programmation des équipements culturels d'intérêt métropolitain.

Fonds de concours d'aide à l'investissement des communes dans le cadre de la réduction des consommations énergétiques et en eau de leurs équipements aquatiques.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux communes métropolitaines dans leurs projets liés aux transitions, et de la réflexion sur les équipements aquatiques du territoire engagée en 2022, les communes du territoire ont fait part des difficultés rencontrées sur l'amélioration énergétique de leurs équipements aquatiques et sur la maîtrise de leur consommation en eau, dans un contexte de forte augmentation des coûts de l'énergie.

Fort de ce constat, la Métropole a souhaité mettre en place, en 2023 et jusqu'en 2026, un dispositif spécifique d'aide aux communes pour soutenir leurs projets de réduction des consommations énergétiques et en eau des équipements aquatiques, sous la forme d'un fonds de concours spécifique d'aide à l'investissement.

Ce nouveau soutien métropolitain doit permettre :

- D'aider les communes à faire face aux enjeux de lutte contre le changement climatique, et de préservation des ressources en eau et de la biodiversité,
- D'accompagner les communes dans leur maîtrise de la dépense publique,

- De fiabiliser l'exploitation de ces établissements et de concourir à la pérennisation d'une offre aquatique répondant à d'importants enjeux, notamment concernant l'apprentissage du « savoir nager » avec les scolaires, ou l'accès à des espaces fraîcheur lors des périodes de fortes chaleurs pour le grand public.

En 2024, 3 équipements aquatiques ont bénéficié de ce dispositif.

L'enveloppe de ce fonds de concours est fixée à 8 millions d'euros au global sur la période 2023-2030.

PARTIE 4

Transition économique : produire et consommer autrement

4.1 ANIMER LA MOBILISATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES : LE PACTE ÉCONOMIQUE LOCAL, LE GRAND DÉFI ET LA CONVENTION DES ENTREPRISES POUR LE CLIMAT

Le Pacte Economique Local

Le Pacte Economique Local est une démarche solidaire et engagée en faveur des transitions écologique, énergétique, numérique et sociétale, indispensables à la résilience économique et à l'attractivité du territoire Grenoble Alpes.

Lancé en 2021, ce dispositif intersectoriel regroupe aujourd'hui 34 parmi les plus grands employeurs publics et privés du territoire. Porté par les trois collectivités (Grenoble-Alpes Métropole, le Pays Voironnais et le Grésivaudan), ce partenariat permet des coopérations locales, concrètes et solidaires qui se réalisent au travers d'une vingtaine d'actions collectives et plus de 250 actions individuelles.

Les partenaires du Pacte se mobilisent de plusieurs manières : des productions bi-annuelles pour objectiver la situation économique (note de conjoncture éco), des groupes d'échanges entre pairs (achats, DSI, RSE, etc.), la mise en avant des métiers et l'accompagnement vers l'emploi (stages, 100 chances 100 emplois, parcours industrie),

la formation des salariés (diffusion des fresques du Climat ou des Conversations carbone) ou le changement de pratiques (sur l'alimentation, l'économie circulaire, la sobriété énergétique, l'optimisation et réduction des flottes de véhicules). Au-delà de ces temps en actions collectives, les partenaires se retrouvent deux fois par an lors de temps fort afin de travailler ensemble sur des sujets d'actualité.

La Convention des Entreprises pour le Climat (CEC) Alpes

La Convention des Entreprises pour le Climat (CEC) Alpes est la déclinaison locale de la CEC nationale mise en place en 2021. Il s'agit d'un dispositif volontaire, porté par l'association éponyme, à destination des dirigeants d'entreprises – de toutes tailles et secteurs, y compris structures de l'ESS, sportives, ou publiques – souhaitant questionner le modèle économique de leur structure pour passer d'une économie extractive à une économie régénérative. Chaque dirigeant choisit un collaborateur (appelé « Planet Champion »)

avec lequel il s'engage dans un cycle de sessions de travail permettant la sensibilisation et la prise de conscience des participants aux enjeux climatiques, à l'inévitable redirection écologique de leur modèle économique et donc à la formalisation d'une feuille de route pour engager la structure dans ces changements.

L'objectif étant de mobiliser un maximum d'acteurs et de travailler sur le lien entreprises-territoire, une première session s'est tenue en 2023 avec 75 structures (dont la moitié issue de GAM et 80% du Grand Grenoble), aboutissant à des feuilles de route rédigées et publiques, et de nombreuses prises de consciences pour les dirigeants accompagnés. Une seconde session s'est ouverte en 2024. 57 structures sont engagées dans le parcours actuel (35% issues de GAM et la moitié du Grand Grenoble).

La Métropole de Grenoble a soutenu le parcours à hauteur de 30 000€ (en 2023 et en 2024) et travaille avec les équipes du programme pour renforcer les liens et l'impact sur le territoire et les politiques publiques.

La Stratégie de développement économique

La Stratégie a été co-construite avec 150 partenaires (entreprises, structures intermédiaires dont consulaires, élus) en 2022 puis votée à la fin de cette même année. Elle est constituée de 4 axes et vise à conjuguer écologie et économie à travers 80 actions. Un événement de mise à jour, les Dialogues Métropolitains de l'Economie, sera organisé le 30 janvier 2025.

4.2 AMORCER LA TRANSITION ÉCONOMIQUE DU MODÈLE GRENOBLOIS : L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS), L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Panorama activité Economie sociale et solidaire

La Métropole de Grenoble reconnaît depuis plusieurs années les entreprises et organisations de l'économie sociale et solidaire comme un modèle de développement économique et social durable.

Grenoble Alpes Métropole s'appuie sur un éco système de plus de 200 acteurs et 4 objectifs stratégiques pour développer cette économie et affirmer sa volonté de concilier efficacité économique et résilience sociale et environnementale :

- L'accompagnement à la création et au développement des projets d'ESS par la mise en place et l'animation d'un parcours d'accompagnement dédié (émergence, création, développement, financement, hébergement) des entreprises s'appuyant sur un réseau d'acteurs (ACEISP, GAIA, Ronalpia, Alter Incub, CRESS, Cap Berriat, coopératives d'activités et d'emplois, URSCOP). Montant total mobilisé : 230 k€ en 2024.
- L'accès à l'immobilier comme levier de la Métropole pour favoriser le développement

de l'ESS et la mixité économique. 3 Hôtels activités ARTIS proposent 8 000 m² de bâti, aujourd'hui 70 structures sont présentes représentant plus de 600 emplois.

- Le financement de l'émergence et du développement de projets d'innovation sociale à forte valeur ajoutée environnementale et sociale portés par les associations et les coopératives (SCOP et SCIC) de son territoire. Un financement de 250 000€ a été mobilisé au profit de 30 projets pour structurer le réseau d'alimentation locale et responsable, accompagner le développement des acteurs du réemploi, favoriser la transition énergétique citoyenne du territoire etc.,
- La promotion de l'ESS par une animation territoriale ciblée sur la coopération économique des acteurs : par exemple la mise en place des deux Rencontres de l'ESS dans le cadre du Pacte Economique Local (acteurs de l'ESS et grands comptes) en 2024.

Au titre de l'année 2024, la Métropole a mobilisé plus de 500 000 € au titre du plan de soutien à l'ESS.

Appui à la création du réseau des acteurs de l'économie circulaires : CIRCUL'ALPES

Sous l'impulsion de Grenoble Alpes Métropole, en novembre 2023, une trentaine d'acteurs économiques du bassin grenoblois a répondu présent pour co-construire un réseau destiné à diffuser l'économie circulaire sur le territoire.

3 premières rencontres ont eu lieu en 2024 et ont permis à ces membres fondateurs de poser les premières briques du réseau avec 4 missions : déployer la culture circulaire au sein du territoire, créer des boucles d'économie circulaire, être un centre de ressources, se connecter aux réseaux existants et participer aux actions de plaidoyer.

En parallèle de la structuration du réseau, des actions ont été lancées en 2024 : plusieurs temps d'interconnaissance ; l'organisation de tables rondes thématiques sur les salons locaux (tech&Fest, Sepem, 2Tonnes50) ; l'animation d'ateliers de synergies inter-entreprises ; le lancement d'un cercle santé en partenariat avec Medicalps.

L'assemblée générale constitutive de Circul'Alpes a eu lieu le 28 novembre 2024 à destination des 115 acteurs économiques qui ont manifesté leur volonté de rejoindre le réseau ainsi que des collectivités du bassin grenoblois dont Grenoble Alpes

Métropole parmi les membres fondateurs.

Mise en œuvre du projet ECOLE

L'accompagnement de nouvelles démarches d'écologie industrielle et territoriale, en favorisant les synergies entre acteurs économiques pour réduire les ressources utilisées et accroître la coopération, fait partie de la stratégie de développement de l'économie circulaire mise en œuvre par Grenoble Alpes Métropole.

Le projet Interreg Espace Alpin ECOLE a permis de lancer la dynamique en 2023. Sur le parc industriel sud, rebaptisé Hytech Vallée, des actions autour de la mobilité des salariés et des achats groupés ont démarré avec la création d'une association en septembre 2023, et s'intensifieront en 2025.

Pour créer plus de synergies, une licence sur la plateforme Actif a été prise en 2024 : plus de 50 acteurs du territoire y sont déjà. Des ateliers ont permis à 25 entreprises d'identifier des synergies et d'échanger des bonnes pratiques, incluant la réutilisation de DEEE (Déchets et Equipements Electriques et Electroniques), le réemploi d'emballage ou le partage de bonnes pratiques RSE. Un travail sur les emballages industriels a été identifié et est prévu pour 2025.

4.3 ACCOMPAGNER DES PME DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Accompagner des PME dans la transition écologique

La Métropole accompagne les PME aux économies énergie à travers des diagnostics gratuits et des aides directes à l'investissement :

- La Métropole a renforcé le volet énergétique des aides directes à l'investissement des commerces, artisans et services avec vitrine, avec une participation à hauteur de 50% pour les dépenses visant à la réduction de leur consommation énergétique. En 2024, 55 commerces ont été aidés sur l'axe transition écologique, pour un montant total subvention de 300 000€.
- Le dispositif Mur Mur TPE PME offre un parcours

complet d'accompagnement aux entreprises qui s'engagent dans des projets de rénovation énergétique de leurs locaux. La Métropole prend en charge la réalisation d'un diagnostic complet de leur bâtiment s'accompagnant de préconisations et apporte des aides à l'investissement pouvant aller jusqu'à 37 500€. En 2024, 37 entreprises ont bénéficié d'un diagnostic et 12 des aides directes seront versées pour un total d'environ 165.000€.

- Le fonds chaleur est un dispositif de soutien en ingénierie et en aides directes aux projets d'installations d'énergies renouvelables. La Métropole le déploie sur son territoire pour le compte de l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME).

Mise en place d'un outil d'autodiagnostic de l'impact environnemental, social et économique des acteurs économiques

Dans l'objectif d'encourager les acteurs économiques à évaluer leur impact environnemental, social et économique sur le territoire, la Métropole a souhaité leur proposer une plateforme digitale d'auto-diagnostic. La Métropole a retenu l'« Impact Score », référentiel commun développé par l'association Impact France et construit conjointement par 30 réseaux nationaux d'entreprises.

L'« Impact score » aura pour objectif de permettre aux acteurs économiques d'évaluer l'impact social et environnemental de leur activité, d'identifier des axes d'amélioration et de leur proposer des mesures d'accompagnement.

La Métropole a souhaité également intégrer cette évaluation des impacts de l'activité des acteurs économiques dans son processus d'analyse des aides attribuées aux acteurs économiques de son territoire pour les subventions de plus de 50 000€ et les attributions de foncier. Le score obtenu, en plus de proposer un accompagnement sur les axes d'amélioration potentiels, sera un outil utile dans l'aide à la décision des élus métropolitains. Pour les aides d'un montant inférieur, la réalisation d'un auto-diagnostic sera recommandée aux acteurs économiques.

Accompagner les restaurateurs dans les transitions

En 2024, La Métropole a délibéré sa feuille de route pour accompagner le déploiement du commerce de demain. À ce titre, la nouvelle stratégie de la Métropole rappelle l'importance d'accompagner

les restaurateurs pour limiter leurs impacts écologiques. A ce titre plusieurs actions ont été soutenu par la Métropole pour réduire la part de la viande dans les restaurants du territoire.

En partenariat avec l'UMHI, la Métropole soutient l'accompagnement d'hôtels, de cafés, de restaurants à travers l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de l'Isère (UMIH 38) :

- Pour l'organisation de 2 sessions annuelles de formations des restaurateurs pour s'initier à la cuisine non carnée. L'objectif de ces formations est d'accompagner les restaurateurs à proposer des plats végétariens attractifs et de qualité.
- Pour encourager les hébergements touristiques et restaurants français dans la labélisation : label « Clé Verte » avec des engagements relatifs à la gestion des déchets, de l'énergie, de l'eau et des achats responsables, une dizaine d'établissements accompagnés en 2023, label « Maître Restaurateur » avec des engagements autour du professionnalisme et des qualifications du Chef, de la traçabilité et de la saisonnalité des produits, une douzaine d'établissements accompagnés en 2023.

Par ailleurs, elle participe à la promotion des produits lshère auprès des petits commerçants et au développement du carreau des producteurs sur le Marché d'intérêt National.

En 2024, la Métropole organisera une animation du réseau des super et des hypermarchés autour de la thématique des transitions : gestion des déchets, développement du vrac, lutte contre le gaspillage alimentaire, logistique décarbonnée, développement des énergie renouvelables...

4.4 RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE PAR UN MODÈLE TOURISTIQUE COOPÉRATIF ET DURABLE

Diversification de l'offre touristique

En 2024, Grenoble Alpes Métropole est particulièrement intervenue pour diversifier et conforter l'offre touristique du sud de la Métropole. La Métropole contribue notamment

via fonds de concours au projet de vélo-rail porté par la commune de St Georges de Commiers. Cette activité ludique et populaire s'inscrit dans une dynamique de tourisme durable accessible à tous et adaptée aux attentes des familles. La Métropole

disposera avec ce projet d'une offre en phase avec les tendances actuelles :

- Tourisme durable : une activité respectueuse de l'environnement.
- Tourisme local : une offre accessible aussi bien aux habitants qu'aux visiteurs.
- Loisirs familiaux : une expérience conviviale adaptée à tous les âges.

En complément, la métropole contribue au développement de projets touristiques et de loisirs dans ce secteur :

- La mise en place d'un camp de base à Vizille : point de départ des activités de pleine nature, avec la réalisation d'un itinéraire cycle entre Vizille et Uriage pour compléter les boucles de randonnées à vélo ou pédestre déjà existantes.
- La mise en tourisme du site de Prémol à Vaulnaveys le Haut comprenant le réaménagement du site, le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt sur 2 bâtiments, un chantier de fouilles archéologiques et un sentier pédagogique pour sensibiliser les publics à la vie de la forêt, à sa gestion et aux métiers de la filière forêt-bois.

Le projet de montagne en transition du domaine de Chamechaude, la Pinéa et du Charmant Som

Le périmètre du « Domaine de Chamechaude, Pinéa, Charmant Som » intègre les 3 sommets à cheval sur les intercommunalités de Grenoble-Alpes Métropole et la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse sur 3 communes (Sarcenas, Sappey en Chartreuse, Saint Pierre de Chartreuse) inclut dans périmètre du Parc naturel régional de Chartreuse (PNRC).

Ce site se caractérise par :

- Une fréquentation importante pour la pratique d'activités sportives et de loisirs tout au long de l'année,
- La présence d'activités économiques diversifiées,
- De grandes richesses naturelles et paysagères,
- Une altitude située entre 1 000 et 2 000 mètres avec des impacts forts liés au changement climatique,
- Une vie locale riche autour des 3 villages habités toute l'année.

Afin de prendre en compte ces différents caractéristiques, les enjeux identifiés et accompagner le développement de ce site de moyenne montagne, une gouvernance partagée a été mise en place dès 2021 à travers l'organisation d'un Comité de Site. Cette instance réunit l'ensemble des partenaires (institutionnels, associatifs, fédérations, socio-professionnels...), elle est co-pilotée par Grenoble-Alpes Métropole et la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

Ce comité de site a défini collectivement les enjeux majeurs de ce territoire parmi lesquels les enjeux de fréquentation, de protection de la biodiversité, de développement d'activités économiques et de préservation de la qualité de vie des résidents du site.

La base de loisirs du Bois Français

La base de loisirs du Bois Français constitue le plus important site naturel périurbain de la région. Ce site propose en fonction des saisons une multitude d'activités (sports nautiques, baignade, promenade).

Durant la saison estivale 2024, 61000 personnes ont pu profiter d'une eau de baignade dont la qualité est contrôlée très régulièrement, mais également d'espaces verts entretenus de façon raisonné par les services de la Métropole. Chaque année, des travaux de réfection des berges en génie écologique sont réalisés afin de sécuriser le lieu tout en préservant la biodiversité. Une étude est également en cours pour comprendre le fonctionnement hydraulique des lacs présents sur le site à travers la pose de 6 piézomètres dont les conclusions seront disponibles fin 2024. Une coopération avec le département et le SYMBHI (Syndicat Mixte du Bassin Hydraulique de l'Isère) en cours d'organisation devra permettre une meilleure interconnaissance et meilleure prise en compte de la gestion des risques et de la préservation des sites naturels.

Des sensibilisations à l'environnement sont également proposées afin de faire comprendre la fragilité du site et la nécessité de faire cohabiter différents usages (pêche, sport nautique, baignade, préservation de la biodiversité).

Ce site joue également un rôle social en permettant au plus grand nombre d'y avoir accès, grâce à une tarification adaptée et à un système de navette

(75 % des personnes bénéficie d'une tarification réduite ou gratuite). Le Bois français, labellisé « Tourisme et handicap », accueille par ailleurs

chaque année de plus en plus de personnes en situation de handicap.

4.5 ACCOMPAGNER LA TRANSITION VERS UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION DURABLES

Clôture du projet Horizon 2020 Food Trails

D'octobre 2020 à octobre 2024, Grenoble Alpes Métropole a pris part, aux côtés de 18 partenaires, au projet européen Food Trails. Ce projet, conçu par et pour les Villes et Métropoles, avait vocation à permettre le développement et la mise en œuvre de politiques alimentaires. Concrètement, sur Grenoble Alpes Métropole, le projet s'est matérialisé sous la forme de trois actions pilotes :

- Un programme d'accompagnement à destination de la restauration scolaire municipale pour travailler sur la relocalisation et la durabilité des approvisionnements et la réduction des déchets – 11 communes accompagnées individuellement, 32 ayant participé aux rencontres organisées dans le cadre du projet.
- Un travail sur le changement de comportements alimentaires avec notamment le développement du Mois de la Transition Alimentaire (plus de 8 000 participants).
- Une réflexion menée sur la gouvernance du projet Alimentaire inter-Territorial (vision à 2050 et Conseil inter-Territorial de l'alimentation) : 120 participants représentant 87 organisations ont participé au Conseil inter-Territorial de l'Alimentation 2024.

Le projet s'est terminé en octobre 2024, après l'adoption d'une stratégie agricole et alimentaire (délibération cadre votée en mars 2024) et la clôture des actions pilotes.

Validation d'un périmètre de protection et d'un programme d'actions sur 9 communes de la Rive Gauche du Drac

Sur les communes de Fontaine, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Claix, Vif, Varcès-Allières-et-Risset, Saint-Paul-de-Varcès, Le Gua et Miribel-Lanchâtre, le PAEN (Périmètre de protection et mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels) Rive Gauche du Drac a été approuvé le 27 septembre 2024 par le

Conseil Départemental. Il vise à protéger les espaces agricoles face à l'urbanisation. Le périmètre couvre près de 12 000 hectares, soit 77% des surfaces des neuf communes concernées. Piloté par le Département de l'Isère avec le soutien de Grenoble-Alpes Métropole, ce projet est un outil essentiel pour sauvegarder les terres agricoles.

Il encourage l'agriculture locale, la gestion durable des forêts et la préservation des milieux naturels. Le programme d'action 2024-2029 repose sur six axes principaux : foncier, agriculture, lien social, forêt, ressources en eau, patrimoine paysager et naturel. Il mobilisera des outils adaptés aux besoins des communes et des agriculteurs pour préserver et développer l'agriculture sur le territoire. La Métropole coordonnera cette initiative avec l'appui financier et technique du Département et de la Chambre d'Agriculture.

Deux délibérations cadre, portant d'une part, définition d'une stratégie forestière et de développement des filières bois 2023-2030, et d'autre part, définition d'une stratégie agricole et alimentaire 2024-2030, ont été approuvées respectivement par les conseils métropolitains du 29 septembre 2023 et du 29 mars 2024. L'action ci-dessus s'inscrit pleinement dans les orientations fixées par ces deux délibérations.

Adhésion au réseau Territoires Bio Pilotes

En 2024, Grenoble Alpes Métropole a rejoint le réseau Territoires Bio Pilotes pour renforcer son engagement en faveur de l'agriculture biologique. Cette adhésion permet de partager des expériences, de s'inspirer des réussites d'autres territoires et de co-construire des solutions pour un système agricole et alimentaire durable. Elle s'inscrit dans une volonté de protéger nos ressources (eau et biodiversité), de soutenir les agriculteurs et de promouvoir une alimentation saine et locale pour les habitants.

Cette volonté métropolitaine peut être illustrée par trois actions phares en faveur de l'agriculture biologique :

1. Accompagnement des pratiques agricoles : la Métropole soutient l'installation d'agriculteurs, en priorité en agriculture biologique, notamment sur ses propres terres agricoles via des Baux Ruraux à clauses Environnementales. Elle finance des travaux comme la plantation de haies et la création de mares pour restaurer les milieux naturels. Elle propose également des dispositifs d'aides à l'installation et à l'investissement, favorisant les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et le développement des filières biologiques et locales.
2. Structuration des débouchés : en tant que gestionnaire du Marché d'Intérêt National (MIN) et de l'abattoir, la Métropole facilite l'accès des agriculteurs bio à des débouchés variés. Des initiatives comme la création d'un Pôle agroalimentaire, le développement d'une légumerie, et la modernisation de l'abattoir renforcent les filières biologiques.
3. Sensibilisation et promotion : la Métropole sensibilise citoyens et scolaires à l'agriculture biologique via des actions comme le réseau des fermes buissonnières, le Mois de la Transition Alimentaire ou encore la réalisation d'un guide des producteurs locaux. Elle a soutenu en 2024 en partenariat avec l'ADABio, l'organisation du salon bio et local (40 exposants, 60 clients) et les Rendez-vous en terres bio, avec 3 visites de fermes labellisées AB à destination des élus et des apprentis des métiers de bouche.

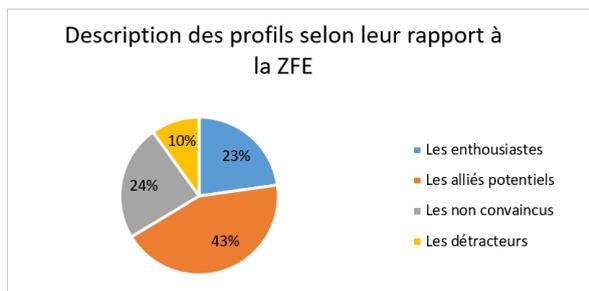
PARTIE 5

Des outils transversaux de pilotage

Évaluation : Interroger la perception et la réception d'une action environnementale comme la ZFE

En 2024, une grande enquête a été réalisée sur la zone à faibles émissions (ZFE). Mesure emblématique du territoire pour améliorer la qualité de l'air, la ZFE est aussi souvent critiquée. Cette enquête avait donc comme objectif de mesurer le niveau de connaissance et d'adhésion de la population. Un échantillon représentatif de 1000 habitants a ainsi été interrogé dans divers lieux de la métropole.

Le premier enseignement est le très faible niveau de connaissance de ce qu'est la ZFE et encore plus son dispositif d'accompagnement. Le second, plus surprenant : les plus favorables ne sont pas ceux qui connaissent le mieux ses modalités d'accompagnement ou ceux qui auraient la perception d'une mauvaise qualité de l'air sur l'agglomération grenobloise. Les plus opposés sont, au contraire, ceux qui considèrent la qualité de l'air comme la plus mauvaise. Pour mieux comprendre les différentes sensibilités à la ZFE de la population, l'analyse montre que la population peut être découpée en 4 profils :



La perception du caractère (in)juste de la ZFE joue un rôle central dans l'adhésion ou non au dispositif.

Les alliés et les non convaincus peuvent être, pour une partie d'entre eux, convaincus que la ZFE aura un impact positif sur la qualité de l'air et qu'elle est nécessaire mais remettent en question la politique en raison de son caractère jugé inéquitable.

Il y a donc un enjeu de transparence et d'information fort pour démontrer la prise en compte des publics fragiles les plus impactés (faibles revenus, dépendance à la voiture...) par la ZFE, à travers les aides, les dérogations et les différentes modalités de mise en œuvre de cette politique.

Un second exercice de budget climat

La démarche « budget climat » initiée par Grenoble Alpes Métropole depuis 2022 a pour objectif de classer les dépenses réalisées en fonction de leur impact sur l'atténuation du changement climatique. Pour 2023, l'analyse a porté sur les dépenses réalisées d'investissement et de fonctionnement du budget principal. Les résultats détaillés ont été présentés dans le rapport du compte administratif (CA) 2023 approuvé par le conseil métropolitain.

En 2024, cette démarche se poursuit, avec une extension de l'analyse aux dépenses d'investissement des budgets annexes. Ces résultats seront intégrés dans le rapport du compte administratif 2024, et présentés dans l'annexe de la maquette budgétaire intitulée « impact du budget pour la transition écologique ». L'annexe au CA s'inscrit dans le cadre du décret du 16 juillet 2024, qui oblige une telle présentation pour renforcer la transparence des actions publiques en matière de transition écologique et assurer un suivi des investissements réalisés pour le climat.



Publication : la situation de l'alimentation dans le territoire grenoblois

L'OBS'y, le réseau des observatoires de la région grenobloise, a exploré dans son « regards croisés » paru en octobre 2024, le thème de l'alimentation. Sortie à l'occasion du mois de la transition alimentaire, cette publication rassemble et croise, des données disponibles à l'échelle locale. Elles concernent notamment les pratiques d'achats, le budget alimentaire, les régimes alimentaires en lien avec les préoccupations environnementales, le gaspillage et l'agriculture biologique.

Le baromètre des transitions

Le projet « Baromètre des transitions », développé en coopération entre Grenoble Alpes Métropole, Grenoble école de management (GEM) et l'ADEME vise à :

- Enquêter de manière régulière auprès des habitants du territoire métropolitain grenoblois sur leurs représentations des enjeux environnementaux, leurs comportements, les leviers d'accompagnement au changement, la réception voire les effets des interventions métropolitaines dans ce domaine.
- Dresser des profils qui permettent de mieux cibler le niveau attendu et les modalités d'un accompagnement au changement de pratiques ou comportements vers plus d'éco-responsabilité : typologies par âge/moments de vie, catégories socio-professionnelles ou niveau de revenus, territoire, type d'habitat et mode de vie urbain ou rural...
- Evaluer la réception, par les habitants, des dispositifs (offre de service public, aménagements, réglementation, campagne de communication, etc.) existants ou avant

même leur mise en service, afin de tester leur recevabilité et les conditions de leur réussite, selon les profils. Le projet « Baromètre des transitions » s'appuie sur un panel de recherche territorialisé lancé en mai 2020 par GEM.

Les premiers résultats - sur l'alimentation, la réduction des déchets, l'inconfort dans le logement, ou encore la perception des maux et des mots de l'écologie - ont été publiés dans des articles à consulter sur le site internet de l'OBS'Y : <https://www.obsy.fr/>.

Le BEGES

Grenoble-Alpes Métropole a réalisé pour la première fois son Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) sur l'ensemble de son Patrimoine et de ses Compétences. La mission a permis de se doter d'un outil de pilotage des émissions directes et indirectes de GES au global (197 000 tCO₂eq pour l'année de référence 2022) et par politique publique, afin de cibler les mesures à fort potentiel de réduction. Dans cet esprit, un plan d'action a été co-construit avec les services et les élus et ses 46 actions opérationnelles validées devrait permettre de diminuer d'au moins 35% les émissions de GES à horizon 2030.

PARTIE 6

Coopérer avec les territoires voisins

Poursuite du projet de montagne en transition avec Cœur de Chartreuse

Dans le cadre du contrat de réciprocité entre Grenoble-Alpes Métropole, la communauté Cœur de Chartreuse et le Département de l'Isère, le projet de montagne en transition du domaine de Chamechaude, la Pinéa et du Charmant Som - intégrant les trois sommets et à cheval sur les deux EPCI - s'est poursuivi. Le comité de site, ainsi que les groupes de travail qui en sont issus, se réunissent afin de développer un site de moyenne montagne qui préserve et valorise durablement ses richesses naturelles et paysagères, au travers d'activités qui contribuent à répondre aux enjeux sociaux et économiques locaux.

Une dynamique de coopération confortée au sein du Projet Alimentaire Inter-Territorial (PAIT)

Le PAIT, labellisé en septembre 2020 par le ministère de l'agriculture, rassemble 10 partenaires (Grenoble-Alpes Métropole, Ville de Grenoble, Pays Voironnais, Grésivaudan, Trièves, Saint-Marcellin-Vercors-Isère, Parcs Naturels Régionaux du Vercors et de Chartreuse, Espace Belledonne, Chambre d'Agriculture de l'Isère). L'ambition est de mener une politique agricole et alimentaire coordonnée sur un large territoire, qui favorise la relocalisation de l'alimentation au plus près des bassins de production agricole, et la résilience du système agricole et alimentaire.

En 2024, le premier COPIL réunissant les Présidents des structures impliquées s'est tenu, en préalable à la conférence de presse de lancement du mois de la

transition alimentaire. Ces événements ont marqué une étape clé dans le renforcement de ce partenariat inter-territorial.

Mise en service du nouveau centre de tri dans le cadre d'une coopération avec six territoires voisins

La Métropole avec les six territoires engagés dans ce projet, à savoir le Voironnais, le Grésivaudan, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, le Trièves, l'Oisans et la Matheysine ont inauguré en juillet 2024 le nouveau centre de tri.

Conçu pour prendre en charge 51 000 tonnes de matière à trier chaque année provenant des poubelles vertes (déchets recyclables), le nouveau centre de tri a accueilli les premières tonnes de déchets en février 2024. Le processus de tri a été modernisé avec l'installation d'équipements qui permettent de mieux valoriser les matières recyclables. De plus, ce centre de tri mise sur la pédagogie avec l'objectif de permettre à un maximum de personnes de venir voir l'envers du décor dans l'usine pour se rendre compte de la complexité des équipements, de la difficulté du métier de trieur et des quantités de balles de matériaux qui partent au recyclage. Depuis le mois de juin, 3 400 personnes ont déjà pu visiter les installations.

PARTIE 7

Une administration exemplaire

Réduire et mieux trier nos déchets

- «Zéro gobelet » dans les distributeurs : 17 distributeurs sur les sites métropolitains, tous à reconnaissance de mugs. Partenariat avec La Remise pour distribution de mugs de seconde main aux agents.
- Déploiement généralisé des points d'apports centralisés de déchets (en remplacement des poubelles individuelles de bureau).
- Poursuite du déploiement de la collecte de piles.
- Inauguration de deux espaces supplémentaires de dons « Troc ton Truc » sur 2 sites métropolitains.
- Installation de 10 composteurs sur 10 sites différents GAM.

Consommer moins et acheter mieux.

- Marché des prestations de traiteurs (plateaux repas, cocktails, buffets) avec clauses et critères environnementaux renforcés.
- Poursuite de la mise en œuvre du SPASER (schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsable), avec un travail sur la communication et l'animation de ce dispositif réglementaire auprès des services. Mise en place de formations « Achats publics » animées par la cheffe de projet SPASER, avec un focus environnemental et social.
- Lancement fin 2024/début 2025 d'une mission de cartographie de nos achats métropolitains afin d'identifier les familles d'achats prioritaires au regard des enjeux environnementaux (principalement du point de vue des émissions de gaz à effet de serre) et d'établir des indicateurs mesurables pour évaluer les impacts environnementaux de ces achats.

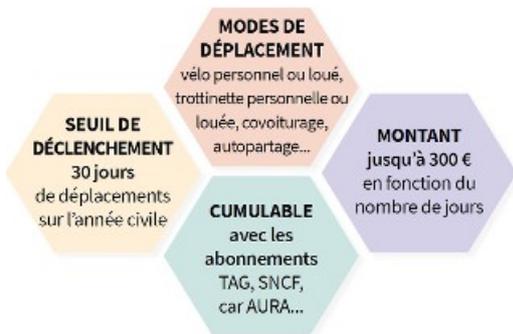
Réduire nos consommations d'énergie et construire durable

- Plusieurs mesures de sobriété énergétique sur le patrimoine métropolitain prises durant l'hiver 2022/2023 pour répondre à une tension sur l'approvisionnement en énergie ont été entérinées dans le fonctionnement des services en 2024 :
 - Baisse des températures de chauffage (viser 19°) ;
 - Réduction des plages horaires de chauffage et chauffage baissé à 17h ;
 - 40 points d'eau chaude sanitaire coupés
 - Fermeture des bâtiments administratifs 10 jours à Noël
 - Développement des installations de panneaux photovoltaïques.
 - Poursuite de l'achat d'électricité verte : 100 % de l'électricité achetée pour les bâtiments métropolitains est verte PV. 6 % de l'électricité achetée est à Haute Valeur Environnementale (production 100 % locale et 100 % renouvelable, géographiquement au plus proche du besoin).
- Le Guide de la construction durable est rédigé, l'objectif est maintenant de le décliner en supports simples, accessibles et adaptés à divers publics cibles ayant à traiter des opérations bâtimementaires en interne et en externe.
- Finalisation du Schéma Directeur Immobilier Energie qui porte les axes de travail suivants :
 - Réhabiliter plutôt que construire.
 - Mettre en œuvre le guide de la construction durable.
 - Accélérer la suppression du recours aux énergies fossiles pour chauffer le patrimoine métropolitain.

- Mieux occuper les espaces bâtimentaires en travaillant notamment sur l'évolution des organisations de travail (Flex office).
- Produire sa propre énergie sur le patrimoine métropolitain.

Se déplacer autrement

- Le Forfait Mobilité Durable mis en œuvre en 2021 évolue : hausse de la participation aux abonnements TC et vélo ; développement des aides multimodales : vélo + TC, etc.



- La collectivité poursuit ses actions de développement de la cyclomobilité professionnelle : démarchage des services, analyse des besoins, acquisition de vélos spécifiques.
- Préférence aux modes de transports bas carbone pour les déplacements professionnels : intégration d'une comparaison systématique des différents modes de transports et de leur impact GES dans les imprimés d'ordre de mission, mise en place d'indicateurs de suivi.
- Test d'un bouquet de vélo : 40 vélos à assistance électrique supplémentaires dans le pool.



- Show-room pour découvrir de nouvelles solutions : des voiturettes sans permis sont déployées sur 3 sites.

Les axes de travail à poursuivre :

- Poursuivre le développement du télétravail ;
- Faciliter la mise en œuvre et le développement des réunions à distance ;
- Organiser des actions de communication et des animations pour développer le co-voiturage et l'autopartage.

Réduire notre impact numérique

- Achat de matériel reconditionné.
- Augmentation de la durée de vie des équipements informatiques et limitation du nombre d'équipements.

Informer, sensibiliser et former pour que chacun soit acteur à son niveau

- Déploiement des fresques du climat à destination des agents : 1 200 agents formés depuis 2021.
- Inventons nos vies bas carbone : 137 agents en 2024.
- Atelier 2 tonnes : 42 agents en 2024.
- Conversations carbone : sur 2 cycles de formations : 12 agents en 2024.
- Fresque de l'eau : 14 agents en 2024.
- Fresque du numérique : 10 agents en 2024.
- Participation de la métropole au Défi Ma Petite Planète : un challenge qui embarque les agents sur 3 semaines de défis par équipe : outil collectif, instructif et mobilisateur qui permet d'aller au-delà de la sensibilisation vers le passage à l'action.



**GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE**

PLUS D'INFORMATIONS :

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

04 76 59 59 59

Accueil du public :

1 place André Malraux à Grenoble

Adresse postale :

3 rue Malakoff, 38031 Grenoble, France



[grenoblealpesmetropole.fr](https://www.grenoblealpesmetropole.fr)

Réalisation : Grenoble Alpes Métropole
Mars 2025

Document imprimé sur papier recyclé.

